

# VAGUES D'ESPÉRANCE

Revue des groupes Jonas d'Alsace

Jonas Alsace est membre de la Fédération des Réseaux du Parvis

N° 96 - Décembre 2014



**Familles diverses  
témoins de la  
tendresse de Dieu**

|                 |
|-----------------|
| <b>SOMMAIRE</b> |
|-----------------|

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| Editorial<br>Familles diverses témoins de la tendresse de Dieu<br>Difficultés, créativité et valeurs dans les familles d'aujourd'hui<br>Claire Metz<br>L'Eglise et la famille. Pourquoi et comment l'Eglise s'est-elle emparée de la famille ?<br>Jean-Luc Hiebel<br>Une réelle bienveillance<br>Marie-Anne Jehl<br>Réactions des participants aux différentes configurations familiales présentées<br>Anne Gaschy<br>Jour de mariage<br>Arnaud Favart<br>La Sainte Famille<br>Michel Serres<br>L'évolution de la place des femmes dans la société française et ses conséquences pour la matrimonialité<br>Jean-Paul Blatz | 3<br>4<br>5<br>11<br>17<br>18<br>19<br>20<br>21 | La famille, lieu de conflits et de croissance<br>Méditation<br>Une histoire de fleurs<br>Un synode pour ça<br>José Arregi<br>A propos du synode romain sur la famille<br>Ghislain Lafont<br>Préparation de la seconde session du synode dans une paroisse parisienne<br>Les déceptions hélas prévisibles sur le synode<br>Georges Heichelbech<br>Comment participer à la seconde session du synode sur les familles ?<br>Pourquoi le mariage catholique rebute-t-il nos contemporains ?<br>Jean-Paul Blatz | 23<br>24<br>26<br>27<br>28<br>28<br>29<br>30<br>37 |
|--|---|--|--|

---

Photo de première page : Une famille recomposée.  
 Page de couverture de l'ouvrage : Marie-Dominique Linder, Théo Linder, *Dôles de familles. Le guide pratique des familles recomposées*, Hachette, 2003.

---

Les opinions formulées dans cette publication n'engagent que leurs auteurs

***VAGUES D'ESPÉRANCE* - Revue des groupes Jonas d'Alsace**  
**Jonas Alsace est membre de la Fédération des Réseaux du Parvis**

- ✘ Abonnement - 1 an - 4 numéros : France 25 euros – Allemagne et Autriche 30 euros  
 Chèque à l'ordre de Jonas Strasbourg – A envoyer à : Claire Pigault 21, Boulevard de la Marne - 67000 Strasbourg
- ✘ Pour toute correspondance : Jean-Paul Blatz 29, rue de Londres - 67000 Strasbourg - [jean.paul.blatz@gmail.com](mailto:jean.paul.blatz@gmail.com)
- ✘ Coordonnées du mouvement national *Jonas* :  
<http://groupes-jonas.com/>
- ✘ Coordonnées de *Jonas Alsace* :  
<http://www.jonasalsace.org/>  
[jonas.alsace@gmail.com](mailto:jonas.alsace@gmail.com)

**Editorial****Familles nouvelles , je vous aime**

Les chrétiens ont à cœur de s'inspirer de l'Evangile dans leur vie affective et familiale et de le partager avec autrui. Aujourd'hui, à travers une communication mondialisée, l'Evangile est entendu par "une foule immense de toutes races, langues, peuples et nations". Depuis la première Pentecôte, ils ont aussi de souci de veiller à ce que "chacun les entende dans sa propre langue". Ce qui implique que les chrétiens aient une parfaite connaissance des réalités sociales et culturelles ainsi que des pratiques relationnelles vécues dans un substrat sociétal varié. Il est nécessaire aussi qu'ils prennent conscience que l'humanité entière aspire au bonheur malgré les difficultés de la vie quotidienne.

En effet, lorsqu'ils sont libres dans leurs choix, tous les hommes ne souhaitent-ils pas aimer et être aimés ? N'est-ce pas aussi le message de Jésus qui nous invite à découvrir l'amour humain par delà des structures familiales et conjugales souvent pesantes ? N'est-ce pas aussi à travers l'amour humain que se dessine l'image du Dieu de Jésus-Christ qui, après chaque échec, permet un nouveau départ comme une résurrection sans cesse renouvelée ?

Grâce à un développement sans précédent des sciences et une mondialisation des échanges, notre époque a la particularité d'accélérer des changements qui, dans le passé, auraient mis plusieurs générations à se réaliser. Ceux-ci ne touchent pas seulement la production et la technologie, mais aussi les relations entre personnes et la perpétuation de l'espèce humaine, c'est-à-dire la famille et l'engendrement. Désormais la famille est de plus en plus souvent une entité mouvante et complexe, composée et recomposée de parents, beaux parents, donneurs de gamètes ou d'embryons auxquels s'ajoutent des femmes qui portent un enfant pendant la durée de gestation avant de le confier à des parents adoptifs. Sans parler des frères et sœurs, demi-frères et demi-sœurs et enfants non consanguins cohabitant suite à une nouvelle vie en couple de leurs parents.

Dans cette nouvelle architecture familiale, chacun doit avoir une place connue et reconnue. Chacun doit pouvoir tisser des liens charnels et interpeler personnellement ceux qui sont les protagonistes de ses origines et non en faire des monstres ou des héros dans une histoire familiale imaginaire.

Plutôt que de tenir compte de ces réalités quotidiennes, d'aucuns veulent réduire la famille à "un père, une mère, pas un de plus, pas un de moins". En oubliant que cette famille fantasmée n'a jamais existé. Ni dans l'Evangile, ni dans la société. Jésus avait une famille. Une mère très présente jusqu'au pied de la croix, un père absent et aussi des frères. Ce n'est pas exactement la sainte Famille. Dans nos souvenirs, la famille de notre enfance ne se réduisait pas à deux parents. Le père était souvent retenu hors de la maison par son travail quand il n'était pas mort précocement dans une guerre. Mais nous étions heureux de la présence d'une grand-mère ou d'un grand-père que nous considérions comme partie intégrante du cercle familial le plus proche. Ce n'était pas la famille de la Manif pour tous mais chacun y donnait de son amour, souvent plus en gestes qu'en paroles.

Et voici que certains défendent l'unique famille acceptable, la famille calquée sur l'engendrement et qui instaure une complémentarité indéfectible des savoir-faire maternels et paternels et hiérarchise les compétences des hommes et des femmes dans notre société. Ils s'opposent aux filiations homoparentales et à la procréation médicalement assistée pour les femmes célibataires. Ils dénoncent ces familles où se côtoient deux mères ou deux pères, ces familles au sein desquelles chacun peut trouver une place dans la construction psychique de l'enfant, où l'instinct paternel vaut bien l'instinct maternel.

Dans le passé, le droit s'est adapté à l'évolution des familles. Il doit en être de même aujourd'hui. Quelle que soit sa nature, sa composition ou sa recomposition, la famille reste la base de la société. Plutôt que d'être affaire de chromosomes, elle est œuvre d'amour. N'est-ce pas cette réalité que nombre de nos contemporains tentent de vivre avec ou sans référence à l'Evangile ?

Le 13 novembre 2015, le groupe Jonas de Strasbourg a invité ses amis à une soirée au Foyer Saint-Maurice de Strasbourg, sur le thème

## Familles diverses témoins de la tendresse de Dieu

Au menu de la soirée :

- Nos réactions à diverses configurations familiales présentées dans la salle
- Intervention de Claire Metz, psychologue et maître de conférence à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education, Université de Strasbourg
- Buffet
- Intervention de Jean-Luc Hiebel, professeur à la Faculté de théologie catholique, Université de Strasbourg
- Temps d'échanges



# Difficultés, créativité et valeurs dans les familles d'aujourd'hui

Claire Metz <sup>1</sup>

La notion de famille requiert plusieurs éclairages.

## I. Eclairage anthropologique

Selon Godelier (2014), il faut distinguer parentalité et famille. La parentalité désigne les différentes responsabilités que les parents doivent assumer lorsqu'ils ont à élever des enfants. Parmi ces responsabilités, citons l'engendrement ou l'adoption des enfants, la dotation d'un nom, les soins affectifs et nourriciers à leur prodiguer, l'éducation, etc. Ces fonctions sont assumées par différentes personnes selon la nature du système de parenté au sein duquel naissent les enfants. Les formes de famille sont diverses selon les systèmes de parenté et il existe dans le monde un petit nombre de systèmes. Celui qui a cours en Europe occidentale et en Amérique du Nord a débuté à la fin de l'Antiquité romaine et s'est perpétué jusqu'à notre époque en étant profondément marqué par la religion chrétienne et ses interdictions.

A partir de la Révolution Française le système change et on assiste aujourd'hui à des transformations sans précédent qui modifient le statut des familles et la position de l'enfant. Aujourd'hui coexistent des familles classiques, des familles monoparentales, des familles homoparentales, des unions libres, etc. et ces situations affectent la position de l'enfant.

Par ailleurs, pour l'historien Burguière (2006), les familles autrefois ne présentaient pas vraiment une plus grande stabilité que celles d'aujourd'hui, tant le décès d'un parent et le remariage du survivant y étaient fréquents. "Tous nos jugements sur l'état et les problèmes actuels de la famille - par exemple quand nous parlons de "déclin" ou de "crise" de la famille - se réfèrent à un passé de stabilité plus ou moins mythique" (p. 1) qui n'a en fait pas réellement existé.

## II. Eclairage sociologique

Martine Segalen (2006) rappelle que si, depuis deux siècles, on pense toujours que la famille est en crise, "en réalité cette institution multiple et changeante ne court pas plus de danger aujourd'hui qu'hier", et que "l'image de la famille occidentale heureuse et stable est un mythe" (p. 1).

<sup>1</sup> Psychologue, psychanalyste, Maître de Conférences - HDR en psychologie clinique, Université de Strasbourg, laboratoire de recherches SuLiSom EA 3071.

## II. Eclairage psychanalytique

Selon Michel Tort (2014), il y a une transformation certaine des questions de parenté et de filiation en Occident. L'évidence du système un seul père/une seule mère est radicalement entamée. A travers les problématiques de la procréation artificielle et de l'homoparentalité, les principes implicites qui ont présidé à l'institution de la parenté sont apparus comme des constructions historiques. Ainsi même l'aspect apparemment naturel (un homme une femme) semble être une construction historique, si l'on considère la multiplicité des systèmes de parenté.

La psychanalyse peut-elle intervenir sur les problématiques de la parentalité ? Un premier courant a dominé en France depuis les années 1980 réagissant aux avancées légales des mouvements féministes et des minorités sexuelles<sup>2</sup>. Selon ce courant, l'évolution moderne des parentalités, de certaines technologies de la procréation, l'homoparentalité etc. conduiraient, en détruisant ainsi l'Ordre symbolique, à faire disparaître la subjectivation de l'être humain.

A l'opposé, des psychanalystes s'emploient à faire leur travail d'analystes avec les situations nouvelles auxquelles les exposent les dispositifs nouveaux de procréation (enfants nés avec donneurs dans l'IAD, ou donneuses d'ovules, etc.) Il s'agit de soutenir enfants et parents dans l'élaboration des nouveaux problèmes psychiques engendrés. Ces avancées nouvelles peuvent nous conduire à une exigence de révision des théories psychanalytiques les plus établies.

Ces quelques points étant posés, j'en viens à définir pour exemple la famille recomposée.

## IV. Un exemple : la famille recomposée

### 1. Définition et problème

Selon l'Insee (1991) "Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et

des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée".

Mais les spécialistes ne sont pas en accord sur la définition. En 1993, Pour Irène Théry : "ce n'est plus à partir du nouveau couple que l'on définit la famille, mais à partir des enfants eux-mêmes, puisque c'est l'espace de leur circulation qui définit la famille recomposée". Ainsi, "la notion de famille recomposée inclut le ménage du parent non gardien". D'emblée se pose un problème de définition.

Un rapport du sénat (2006) précise que "la définition de la famille recomposée connaît, elle aussi, des limites. Il a par exemple indiqué que les membres de ces familles pouvaient vivre "à distance", sans cohabiter nécessairement sous le même toit."(p 1)

Du point de vue des sciences humaines, la définition n'est pas très claire. Si nous nous intéressons à la réalité psychique du sujet, nous distinguons alors ce qui serait la famille du sujet, (dont la définition scientifique ne fait déjà pas l'unanimité) et je dirais ce qui "fait famille" pour l'enfant.

Dans nos recherches<sup>3</sup> actuellement menées auprès d'enfants, et qui pour l'instant ne sauraient conclure à une tendance, mais permettent une étude qualitative, nous ne trouvons pas, dans le dessin de famille, que le beau-parent *fasse famille* pour l'enfant. Celui-ci, invité à dessiner sa famille, inclut spontanément son père et sa mère divorcés, ses frères et sœurs légaux, parfois ses demi-frères et sœurs mais pas toujours, et représente plus souvent son chien ou son chat que le beau-parent.

Dans l'étude ethnographique d'Agnès Martial (2003) portant sur des adultes ayant vécu dans une famille dite recomposée, voici quelques témoignage d'adultes. Tous répondent à une question : "*décrivez-moi votre famille*".

*"Fanny : "ma famille l'ancienne ou la recomposée ?"  
Pauline : "N'importe laquelle ? Parce qu'en fait je considère que j'en ai deux ...bon il y a la vraie, ma mère et mon père, avec Corinne et Christophe, et puis l'autre que je considère aussi comme une famille, avec ma mère et Gilles et Louise"*

*"Dans cet entrelacs de relation, le terme de famille au singulier, paraît parfois insuffisant à la traduction d'une réalité perçue comme une pluralité de système*

<sup>2</sup> Droit à l'avortement, loi de 1972 sur la filiation, Pacs etc.

<sup>3</sup> Recherches codirigées par Anne Thevenot, Professeure de psychologie, Laurence Charton maître de conférences en sociologie et moi-même

*d'appartenance"* Dans les éléments qui font famille, l'auteur insiste sur *"le choix effectué par chacun des interlocuteurs, au sein de son univers parental, de ceux qu'il considère comme les siens."*

La famille dite recomposée apparaît plus comme une fiction de famille, qui sert à quoi ? A privilégier une famille conjugale magnifiée pour sa fonction "équilibrante". La famille recomposée vient ainsi subtilement constituer une alternative à la famille monoparentale, forme familiale souvent stigmatisée, où l'absence du père, par extension l'absence d'un homme serait, dit-on, responsable de tous les maux. On a dans la famille recomposée, le fantasme d'une forme familiale qui serait plus acceptable, plus équilibrante car en couple (Metz, 2009).

Dans le même ordre d'idée, j'ai découvert dans le bulletin de l'INSEE de janvier 2009, les catégories "famille monoparentale", et "couple parental marié ou en union libre", sans qu'y soient distingués parent et beau-parent, car le recensement ne le permet pas (Vivas, 2009).

Tout cela nous montre que l'idée qui s'impose est la suivante : il vaudrait mieux que l'enfant soit élevé par un couple. Mon propos ici étant de remettre en cause des stigmatisations injustifiées, et fausses, car les recherches sur les familles monoparentales montrent que les facteurs qui peuvent être défavorables sont davantage le niveau de vie et la précarité que la monoparentalité elle-même (Metz, 2009).

## 2. Eclairage sociodémographique

Les familles recomposées après divorces ou séparations sont de plus en plus fréquentes : 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée soit 8,8 % de cette population. Les enfants mineurs vivant dans des familles monoparentales composent 16,4 % de la population (Vivas, 2009).

## 3. Des problèmes liés à une conflictualité qui perdure

Cette configuration familiale peut cumuler des problèmes financiers (où la question du paiement des pensions alimentaires peut être aigüe...) et des problèmes relationnels non négligeables, que nous allons préciser.

- Les conflits peuvent être liés au couple précédent, pouvant accumuler violence physique et/ou violence verbale, avec des enfants pris comme otage, des pro-

blèmes liés aux partages des biens qui peuvent perdurer des années. Pour certains adultes, le conflit est en effet la seule manière de préserver le lien avec l'ancien partenaire.

- Les enfants du premier couple apparaissent parfois comme des gêneurs, ils embarrassent, cela pour le beau-parent, mais parfois aussi pour le parent qui est pris dans une nouvelle histoire d'amour et souhaite la vivre sans "frein".

Exemple : Tel est le père de Raoul. Après avoir été un père aimant et présent auprès de ses enfants, il quitte leur mère lorsque Raoul a 11 ans, rencontre une autre femme. C'est un autre homme que décrit alors son fils, devenant subitement distant, et peu présent dans les liens, la nouvelle conjointe s'imposant automatiquement et brutalement, sans que les enfants soient protégés par leur père.

- Ces beaux-enfants sont d'autant moins acceptés qu'ils peuvent représenter aux yeux des adultes le témoin vivant du couple antérieur et des conflits qui sont liés ; comme disait une maman *"je regarde mon fils, je vois son père"*

## 4. La résidence alternée : Effets ? Problèmes ? Problèmes éducatifs

La résidence en alternance a été consacrée dans la loi du 4 mars 2002. D'après une étude publiée en 2008 (Cadolle) 11 % des enfants de parents séparés font l'objet d'une décision de résidence en alternance en 2005.

Selon l'auteur, il apparaît que les mères sont réticentes à l'appliquer, plus que les pères. L'étude montre que "Les mères déplorent d'abord un partage des tâches et du soin des enfants très inégalitaire: ce sont elles qui se sont occupées principalement sinon exclusivement des enfants, soit du fait d'une certaine inconscience du père, soit de son investissement dans son travail professionnel, ce père "s'en occupant le week-end, comme un papa qui joue avec eux". Plusieurs d'entre elles décrivent ce dernier comme un adolescent prolongé, qui joue à l'écran ou bien regarde des matchs à la télévision plutôt que de s'occuper de son enfant"(Cadolle, 2008, p 72-73). Les mères ne font donc pas confiance au père, cela d'autant plus qu'il y a désaccord éducatif.

Il faut savoir que "dans une grande majorité des cas, cela se passe plutôt bien, que la résidence alternée suppose un niveau de vie assez aisé (il faut avoir de la place dans l'appartement) et que ce dont souffrent les

enfants ce sont des conflits entre les parents, quel que soit le mode de garde."

### 5. Les difficultés spécifiques aux familles recomposées

- Les compromis éducatifs sont difficiles à mettre en œuvre entre les parents, et peuvent exploser lors des divorces. La présence d'autres adultes et enfants qui peuvent s'en mêler plus ou moins maladroitement peut aggraver les choses.

- Il peut y avoir des problèmes liés aux grands-parents, qui n'acceptent pas toujours les beaux-enfants.

- Il peut y avoir des difficultés liées aux nouveaux enfants qui arrivent, suscitant une rivalité fraternelle, ordinaire lors de la naissance d'un plus jeune, mais qui peut s'aggraver si les beaux-enfants se sentent plus ou moins acceptés, et moins bien considérés que les autres. *"François parle avec beaucoup d'amertume des dépenses effectuées pour les filles de la belle-mère "avec les filles on va vers la haute technologie / baladeur laser etc." (Metz, 2009)*

- De manière générale, il peut y avoir des difficultés d'intégration des enfants du premier couple par rapport à la belle-famille :

*Antoine et Julie, deux adolescents, vont en visite chez leur père un weekend end sur deux. Il a une compagne dont il a eu deux fillettes. Plusieurs week-ends sont annulés car leur père fait des travaux. Un samedi, de retour chez celui-ci, Antoine a la mauvaise surprise de constater que sa chambre a été refaite pour être donnée à la petite demi-sœur. Quant à lui, il n'a plus de chambre, doit partager une pièce avec Julie. Il explose de rage et injurie sa belle-mère avec qui les choses ne se passaient déjà pas bien. Le père le met à la porte, et ne l'a plus revu depuis, c'est-à-dire plusieurs mois. Car, dit le père, c'est à lui de s'excuser."*

Je m'arrête sur quelques témoignages concernant la question du beau-parent d'après une étude<sup>4</sup> non publiée et une consultation en centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) :

*Thierry 9ans1/2, les parents sont divorcés depuis six ans, chacun a un nouveau partenaire.*

*Papa : "il a une amoureuse qui s'appelle Babeth, mais elle je l'aime pas trop (...) chez papa j'y vais pas trop souvent, alors on s'amuse toujours, mais on n'emmène pas sa copine, parce que c'est entre homme (...) chez papa y a Babeth qui vit avec (...) et la copine à papa elle est bête et puis elle sert à rien même que papa il le dit"*

*Le copain à maman c'est Paul (...) je l'aime pas trop parce que y veut faire comme si c'était mon papa, alors il me gronde, mais c'est pas normal parce que c'est pas lui mon papa...*

*A la question "si tu avais une baguette magique, qu'est-ce que tu aimerais changer dans ta vie ?" : "J'aimerais que papa et maman ils soient ensemble".*

Le rejet du beau-parent est aussi pris dans cette nostalgie du passé avec les deux parents.

*- Elodie 9 ans, les parents sont divorcés depuis 4 ans.*

*Le père est remarié et a eu une petite fille*

*La demi-sœur : "Pauline c'est la fille de papa avec sa nouvelle femme. C'est pas ma sœur en entier. C'est plutôt une copine "*

*La belle-mère : "elle essaie d'être gentille avec moi mais je l'aime pas"*

*A la question "si tu avais une baguette magique, qu'est-ce que tu aimerais changer dans ta vie ?"*

*Elodie répond "que mes parents soient comme avant"*

*En consultation en CMPP Léa 10 ans, les parents sont divorcés depuis deux ans :*

*La belle-mère : "sa femme [du père] elle est enceinte. Elle est gentille. Il (son père) m'a dit si elle est pas comme moi, si elle te laisse pas faire ce que tu veux, je la quitte. - Ça t'a rassuré ? ça m'a rassurée parce qu'ils (mes copains copines) disent que les belles-mères elle sont toutes méchantes. C'est pas que moi qui ai des belles-mères."*

- La succession des partenaires peut demander des efforts pour s'attacher, des efforts pour se détacher, au final un éventuel travail répétitif de deuils des relations

Quand nous parlons de beau-père, de belle-mère, nous induisons un lien avec l'enfant, alors que le parent et son compagnon ne sont peut-être qu'engagés dans des liens amoureux de couple. Or le terme de beau-père, souvent rapidement utilisé par les professionnels ou les membres du groupe "familial" dans les descriptifs de familles reçues dans divers cadres, consultation ou autres, présuppose ou introduit une "parentalité" ou une qualification "parentale" que peut-être nul ne souhaite, ni le compagnon de la mère, ni l'enfant, ni peut-être la mère, et qui n'est peut-être pas souhaitable non plus du point de vue de la construction subjective de l'enfant.

<sup>4</sup> Charton, Metz, Thevenot, (2009), étude menée auprès d'une population d'enfants en école primaire vivant au sein d'une famille recomposée.

En effet, l'enfant, exposé parfois à plusieurs recompositions successives, est amené à établir progressivement des liens avec des adultes, des enfants, plus ou moins bon gré mal gré, or en cas de séparation du nouveau couple, ces liens disparaissent souvent définitivement, sollicitant de lui un travail de deuil pour des liens qu'il a parfois eu du mal à construire. Le fait d'avoir placé le compagnon de la mère en place parentale n'est alors pas forcément structurant, et peut constituer une difficulté supplémentaire. Il me semble préférable de reprendre les termes qu'utilise l'enfant : le copain de maman, le prénom...

- Départ du foyer plus précoce :

"Les enfants vivant avec un parent et son nouveau conjoint ont tendance à quitter le foyer parental plus tôt que ceux vivant avec leurs deux parents, ou même au sein d'une famille monoparentale."

Mais la situation est différente entre hommes et femmes. La moitié des hommes élevant des beaux-enfants vivent avec eux pendant 14 ans ou plus, tandis que la durée médiane de co-résidence est de moins de 10 ans pour les femmes, la "beau-paternité" durant ainsi, en moyenne, plus de trois ans de plus que la "beau-maternité".

"La recomposition familiale met en évidence une différence majeure entre hommes et femmes : les femmes vivent généralement avec leurs enfants, alors que les hommes vivent beaucoup plus fréquemment avec leurs beaux-enfants. La perception de la fratrie est donc différente chez les hommes et les femmes : les hommes considèrent que leurs "enfants", c'est-à-dire y compris, le cas échéant, leurs beaux-enfants, vivent avec eux, alors que les femmes considèrent que leurs beaux-enfants ne vivent pas avec elles." (Leridon et Villeneuve-Gokalp, 1988)

Ainsi, 7,2 % des hommes et 1,9 % des femmes élevaient des beaux-enfants mineurs en 2006 (Vivas, 2009).

## 6. Rôles des femmes dans les configurations familiales

La double journée de travail des femmes est toujours d'actualité : c'est difficile pour ses propres enfants, mais pour ceux de l'autre ?

"Les enquêtes "Emploi du temps" (Algava, 2002) ainsi que les statistiques qui concernent les carrières les plus prestigieuses et les plus rentables montrent à quel point celles-ci restent l'apanage des hommes, tandis

que les femmes choisissent encore les métiers aux horaires de travail permettant la conciliation (Pailhé et Solaz, 2006) qui leur incombe toujours, avec une grande disponibilité pour les enfants." (Cadolle, 2008, p 74).

"Égal pour tous", le droit de la famille, et en particulier du divorce, est susceptible de s'appliquer avec une brutalité particulière pour certaines générations de femmes".<sup>5</sup> (sénat, 2006)

## Discussion

En conclusion, si les configurations familiales sont en mutation constante, les termes utilisés pour les désigner sont à questionner, ainsi que je l'ai fait en ce qui concerne la *famille recomposée*.

Les difficultés psychologiques que peut rencontrer chacun lors des changements d'environnement familial ne peuvent être rapportées à des causes simples car les phénomènes impliqués sont complexes et chacun les vit de manière singulière.

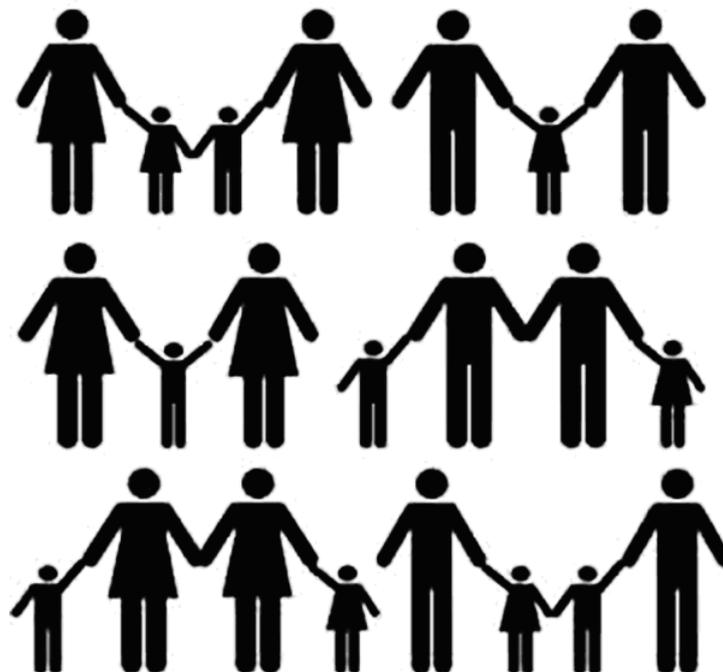
Les hommes, les femmes et les enfants qui constituent ces nouvelles familles font preuve de beaucoup d'inventivité, et sous nos yeux ils construisent les nouvelles organisations familiales. Les stigmatisations et les jugements sont souvent infondés comme je l'ai montré ainsi que d'autres chercheurs, en ce qui concerne les aprioris au sujet des familles monoparentales.

La famille est donc un moteur d'innovation, et des valeurs y sont bien présentes, telles que privilégier sa famille, le travail ne passe pas forcément avant tout. Moins que les configurations familiales variées, ce sont les capacités de respect de l'autre dans sa différence et sa spécificité qui sont déterminantes. La capacité de mettre des mots bienveillants sur les réalités que rencontre l'enfant au sein de sa famille quelle qu'en soit la forme est aussi essentielle.

<sup>5</sup> "Plus que les hommes, certaines femmes sacrifiaient leurs possibilités de vivre une nouvelle relation, en préférant se consacrer à leurs enfants. De nombreuses femmes qui ont intégré, pour des raisons culturelles et sur un mode identitaire, l'idée qu'un statut de « bonne mère » passait inévitablement par un investissement permanent auprès des enfants [http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions / 20060313/ fem.html], vérifié le 14 avril 2012.

## Références

- Algava, E. (2002). Quel temps pour les activités parentales ?. *Etudes et résultats*, 162, 1-12.
- Burguière, A. (2006). Récupéré sur le site du sénat <http://www.senat.fr/rap/r05-388/r05-38813.html#fn1>
- Barre, C. (1999). 1, 6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée. *Histoire de familles, histoires familiales. Les résultats de l'enquête Famille de*, 273-281.
- Cadolle, S. (2008). La résidence alternée: ce qu'en disent les mères. *Informations sociales*, (5), 68-81.
- Godelier, M. (2014). Systèmes de parenté et formes de famille. *Recherches de Science Religieuse*, 102(3), 357-372.
- (2010). Projections de population à l'horizon 2060. Un tiers de la population âgé de plus de 60 ans. *Insee première*, 1320.
- Leridon H., & Villeneuve-Gokalp C. (1988). Entre père et mère. *Population et sociétés*, 220, 4p.
- Martial, A. (2003). *S'apparenter. Ethnologie des liens de familles recomposées*. Les Editions de la MSH.
- Metz, C. (2009). *Absence du père et séparations*. Editions L'Harmattan.
- Moeneclae, J. (2014). Gérard Neyrand, Marie-Dominique Wilpert et Michel Tort, Père, mère, des fonctions incertaines. Les parents changent, les normes restent ? *Politiques sociales et familiales*, 117(1), 91-93.
- Pailhé, A., & Solaz, A. (2007). Inflexions des trajectoires professionnelles des hommes et des femmes après la naissance d'enfants. *Recherches et prévisions*, 90(1), 5-16.
- Segalen, M. (2006). Récupéré sur le site du sénat <http://www.senat.fr/rap/r05-388/r05-38813.html#fn1>
- Théry, I. (1993). Introduction générale: Le temps des recompositions familiales. *Les Recompositions Familiales Aujourd'hui*, Paris, Nathan (Col. "Essais&Recherches").
- Vivas, É. (2009). 1, 2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée. *Insee première*, 1259, 2004-2007.



## Familles d'aujourd'hui

(Source : La Règle du jeu)

# L'Eglise et la famille

## Pourquoi et comment l'Eglise s'est-elle emparée de la famille ?

**Jean-Luc Hiebel**

Eglise et famille. Deux institutions à l'avenir incertain aujourd'hui, associées dans le même soupçon de s'accrocher désespérément au passé. Deux institutions qu'on croyait pérennes et qui semblent conjuguer leurs efforts dans une résistance opiniâtre aux coups de boutoir d'une modernité impitoyablement avide de nouveauté et de changement, de déconstruction et de recomposition. Dès lors que l'institution se caractérise par la stabilité, son conservatisme semble paradoxalement un handicap devant la rapidité des changements auxquels on assiste. On aura compris que c'est dans la mesure où l'Eglise s'est institutionnalisée qu'elle s'est liée à la famille au point, en quelque sorte, de se l'approprier. Pourquoi et comment ? En pratiquant les approches disciplinaires qui se sont multipliées au cours du dernier siècle pour en dessiner les contours et en visitant le droit, on s'aperçoit que cette famille ne ressemble pas tout à fait au roc immuable et universel sur lequel on pourrait ancrer une anthropologie familiale univoque, mais qu'on est plutôt sur des sables mouvants, obligés de constater et continuer une théologie à géométrie variable seule en mesure de faire comprendre pourquoi, quand et comment l'Eglise s'est emparée de la famille

### 1. Les sables mouvants de la famille

La famille apparaît au premier abord comme le sol qui nous porte : un sol consistant et dur, bref solide et durable, dans la mesure où les liens qui nouent ses éléments constitutifs ne sont pas éphémères mais des plus durables ; un sol ferme, rassurant, sur lequel chacun, individuellement, personnellement, prend appui pour vivre son aventure, sa propre histoire, se

construire et s'inscrire dans l'histoire du monde ; un sol nourrissant par la présence réconfortante de ceux qui nous ont mis au monde et nous assurent de quoi vivre et nous développer, avant que nous-mêmes prenions le relais pour faire vivre et permettre le développement de ceux qui nous suivent sur ce chemin. Et pourtant j'intitule cette première partie de ma courte réflexion « les sables mouvants de la famille ».

Cette réalité familiale est en effet vivante, flexible, théâtre permanent d'échanges variées entre ses membres granulés qui évoluent, grandissent puis

disparaissent ; habitée de mouvements complexes à l'intérieur d'elle-même, elle forme par ailleurs une cellule en interaction active avec le monde extérieur, la société qui la protège et la sollicite en même temps ; enfin, elle mute elle-même inventant de nouveaux visages au fil du temps. Pas étonnant qu'elle soit l'objet d'approches disciplinaires différentes, de multiples définitions approximatives et parfois contradictoires, matière d'un droit complexe en évolution constante et aujourd'hui, aussi bien dans que hors de l'Eglise, jouet d'une instrumentalisation politique inévitable.

### **A Des approches disciplinaires différentes : sociologie, anthropologie, ethnologie, géographie, démographie, économie, politique, psychologie, psychanalyse, éthique, théologie**

La famille est-elle à ranger du côté de la nature ou de la culture pour reprendre une distinction chère aux ethnologues et aux sociologues à la suite de Claude Lévy-Strauss partant du problème de l'inceste et de l'alliance dans les premiers groupes humains <sup>6</sup> ? A l'intérieur de la famille dont les formes semblent si différentes entre la famille telle qu'elle existe dans la société moderne et les groupements de parenté (clans, phratrie, etc.) des sociétés dites primitives, l'échange prend lui-même des formes extrêmement variées.

Chacun à sa manière, le démographe Emmanuel Todd et l'ethnologue Maurice Godelier prennent leur distance du fondateur du structuralisme : Godelier en récusant la famille et la parenté comme fondements de la société, Todd en formulant au contraire une nouvelle typologie des familles dans une perspective « diffusionniste » et non plus « structuraliste », l'un ignorant royalement l'autre d'ailleurs dans leurs maître-ouvrages (Godelier, *Métamorphoses de la parenté*, 2004 et Todd, *L'origine des systèmes familiaux*, 2011). La détermination de plus en plus sophistiquée des composantes de la parenté parmi lesquelles Godelier distingue la filiation et les modes de descendance, les stratégies d'alliance et les conceptions de l'enfant, de la paternité et de la maternité, suffit-elle à conclure comme il l'a fait dans les débats sur le « mariage pour tous » à l'apparition d'une nouvelle parenté sociale distincte de la parenté biologique ?

### **B. Des définitions approximatives et parfois contradictoires**

Pas étonnant que la ou plutôt les définitions de la

famille soient toujours encore approximatives et parfois contradictoires. Il est symptomatique ainsi que l'article très consistant de l'*Encyclopédie universalis* (édition de 1996) commence par la phrase suivante : « L'étymologie et les avatars sémantiques du mot 'famille' témoignent eux-mêmes de la variabilité historique de l'institution qu'il peut désigner. » (t. 9, 253) Cette première définition dont l'étymologie la rapporte au *famulus*, le serviteur, en fait d'abord « l'ensemble des esclaves et des serviteurs vivant sous un même toit », par opposition à la *gens* basée sur la parenté, puis « la maison tout entière » comprenant « maître, femme, enfants et serviteurs vivant sous sa domination ». 2000 ans après, Lévy-Strauss s'en tient en 1970 à sa définition de 1956 de la famille comme « l'union plus ou moins durable et socialement approuvée d'un homme, d'une femme et de leurs enfants » une définition que résumant deux termes clés : l'alliance et la filiation. Ce n'est déjà plus le point de vue de la femme politique démocrate-chrétienne Christine Boutin en dialogue avec le médecin gynécologue de gauche René Frydman qui admet pourtant avec lui en 2011 que « un couple est déjà une famille », même s'il n'a pas d'enfants<sup>7</sup>.

### **C. Un droit complexe et en évolution constante**

Le droit est-il plus éclairant ? La célèbre définition de Jean Carbonnier posée au départ des *Journées internationales d'histoire du droit* qui se déroulaient ici à Strasbourg sous la houlette du Pr. Roland Ganghoffer ne s'écarte pas de nos premières approches : « ... *sociologiquement*, la famille est un groupe élémentaire formée d'individus que relie entre eux un fait d'ordre biologique : union des sexes, procréation, descendance d'un procréateur commun. *Juridiquement*, c'est l'ensemble des personnes unies par le mariage et par la filiation ou par la parenté et l'alliance, résultant elles-mêmes du mariage et de la filiation. »<sup>8</sup> Mettant en question le caractère factice de ces définitions trop simples, Jean Hilaire qualifiait pourtant ce droit de la famille d'« invention toute récente » comme le droit aérien ou le droit nucléaire, de droit « introuvable », et finalement de « droit tentaculaire partant dans tous les sens et annexant de proche en proche de nouveaux territoires ». (4-5)

Ce droit qui part dans tous les sens a une histoire compliquée : commentant l'*Histoire de la famille* (paru chez Armand Colin sous la direction de André

<sup>6</sup> *Les Structures élémentaires de la parenté*, 1947.

<sup>7</sup> René Frydman, Christine Boutin, *Les nouvelles familles*, 2011

<sup>8</sup> Jean Hilaire, « Le droit de la famille... » in R. Ganghoffer (Dir.), *Le droit de la famille en Europe. Son évolution de l'Antiquité à nos jours*, 1992, p. 3.

Burguière en 1986), François Héran (Institut national d'études démographiques) note que « la souplesse des institutions familiales dans les sociétés anciennes apparaît également à travers les multiples fictions juridiques qui permettaient de surmonter les obstacles naturels ou de servir certains intérêts »<sup>9</sup>. Et de citer la pratique de la vente-adoption en Mésopotamie, l'institution de l'*épiklère* en Grèce permettant à une fille sans père ni frère d'être 'reprise par un parent proche, « l'étonnante faculté qu'avaient les Romains de la fin de la République d'emprunter légalement la femme d'autrui pour en avoir un enfant, longtemps, après en pays franc, la loi salique prévoyant la possibilité... de se soustraire aux obligations de la parenté en léguant ses biens au fisc, etc.

Les évolutions récentes du droit de la famille ne sont donc pas une nouveauté. Pour être très rapide, on peut considérer qu'en instituant le principe d'égalité de tous les enfants devant l'héritage, la Révolution française a entériné le droit du sang (contre l'arbitraire patriarcal hérité du droit romain<sup>10</sup>). Comme le fait remarquer Agnès Walch, au cœur du droit de la famille, le droit du mariage a toujours eu pour mission de protéger les enfants<sup>11</sup>. C'est à cet effet que le code Napoléon fait émerger un statut civil de la famille à partir de 1804. (Article 212 du Code civil). Puis de 1965 à 1975, le régime de la famille évolue considérablement : une loi de 1965 favorise l'égalité entre l'homme et la femme en limitant les droits du mari sur l'épouse (autorisation d'ouvrir un compte ou d'exercer une profession séparée), loi sur l'adoption plénière en 1966, « l'Etat valide le concubinage par des lois sur le logement et la protection sociale en 1970 . Le statut civil est réformé : pouvoir paternel transformé en autorité parentale, politiques familiales, dépénalisation de l'avortement par la loi Veil en 1975 »<sup>12</sup>. En 1975 toujours, nouvelle loi sur le divorce, etc. et enfin plus récemment le PACS et l'an dernier, nouvelle loi sur le mariage.

<sup>9</sup> In *Revue française de sociologie*, 1988, 29-3, p. 548.

<sup>10</sup> Recension par Jacques Munier de Jérôme Luther Viret, *Le sol et le sang. la famille et la reproduction sociale en France du Moyen Age au XIXème siècle*, CNRS Editions, sur « L'Essai et la revue du jour », *France Culture*, 24/02/2014 6h30.

<sup>11</sup> Agnès Walch, *Histoire du couple en France, de la Renaissance à nos jours*, Ouest-France, 2003.

<sup>12</sup> Véronique Poutoux, « Famille, familles : du 19<sup>ème</sup> siècle à aujourd'hui. Comment comprendre les modifications rapides survenues dans la vie familiale depuis 50 ans ? », 14/01/2014 sur [ww.sitecoles.org](http://ww.sitecoles.org) pour *formiris*, consulté le 31/10/2014.

## D. L'instrumentalisation politique de la famille

Dernier angle de vue sous lequel la famille apparaît mouvante et impossible à fixer, la politique qui vise à nouer autant que possible tous les morceaux de ce puzzle compliqué qu'est la famille avec ses nœuds d'intérêts divers et contradictoires. La récente loi sur le mariage en est une illustration évidente.

On se demande pourquoi et quand l'Eglise s'est emparée de la famille ? Constatons ici que c'est l'Etat qui a pris le contrôle de la famille et que ce contrôle lui est en quelque sorte congénital. Comment pourrait-il en effet « se désintéresser de la reproduction sociale et de la perpétuation biologique, économique, culturelle et sociale du peuple dont il a la charge »<sup>13</sup> ? Les débats sur sa politique familiale (« nataliste », « familialiste » ou simplement sociale ?) montrent l'instrumentalisation dont elle peut être l'objet dans ce passage de relai finalement assez mal maîtrisé entre l'Eglise catholique et l'Etat en France. La famille, enjeu de pouvoir pour l'Eglise avant une mainmise tout aussi problématique de l'Etat aujourd'hui ?

## 2. Une théologie de la famille à géométrie variable.

Dans ces réalités mutantes, qu'a fait l'Eglise et pourquoi ? Un regard objectif sur son histoire montre que sa théologie a été loin d'être immuable, épousant d'une certaine manière les évolutions sociétales dont elle était devenue elle-même une actrice majeure avant de devoir se retirer du pouvoir.

### A. Jésus, ses disciples et la subversion de la famille

Arrêtons-nous d'abord à ce temps où il n'y a pas d'Eglise, mais ce Jésus dont témoignent les évangiles. Tout ce que j'ai évoqué de cette réalité mouvante qu'est la famille a naturellement une résonance particulière dans le contexte où Jésus vit l'aventure bouleversante qui fonde le christianisme. Force est de constater que lui et ses disciples opèrent une véritable subversion de la famille. Tant son message, ses paroles, que son action, sa pratique, vérifient le choix

<sup>13</sup> Martine Segalen, Agnès Martial, *Sociologie de la famille*, A. Colin, 2013<sup>8</sup>, p. 284.

singulier, radical, d'un renoncement au travail et à la famille dans sa brève existence.

Si on fait l'effort de situer Jésus dans sa culture et celle du monde ancien tel que nous le révèlent les sources documentaires de cette époque, on peut reconstituer les normes de cette culture et mesurer la dissidence de Jésus et de ses disciples par rapport à ces normes, et particulièrement par rapport au groupe social que les Grecs appellent *oikos*, les Latins, *domus* et les Hébreux, *beth*. C'est sous ces termes que s'identifie le groupe domestique qui vit sous le même toit sous l'autorité du père, partageant avec ses descendants les ressources, le travail, voire la production. La maison n'est pas un lieu privé mais un lieu public avec un lieu privé réservé aux femmes. On n'en est pas encore à la *familia* qui, en droit romain, implique autant la propriété, les biens, que les personnes sous l'autorité du chef de famille.

Phénomène urbain, la famille nécessite des moyens importants. Les exégètes distinguent 4 types de familles pour lesquelles l'appel de Jésus n'a évidemment pas la même portée :

1. assez rare (1%) la famille élargie, par exemple celle de Hérode (Mc 6) ;
2. la famille multiple, par exemple les premiers disciples, Simon, André dont le père Zébédée a des hommes à gage (Mc 1, 20) ;
3. la famille nucléaire, par exemple Jésus lui-même, relativement pauvre ;
4. enfin la famille dispersée (celle des mendiants ou des malades).

Finalement, on peut classer en trois groupes de textes, les attestations de la subversion de la famille que signifie le choix d'une vie marginale de Jésus et de ses disciples, trois groupes qui marquent une évolution dans leur positionnement par rapport à la famille ou plutôt la maison :

1. les textes illustrant leur *vie en mouvement* : « Le Fils de l'Homme lui n'a pas où reposer la tête » (Mt 8, 20) ;
2. les textes soulignant leur *prophétisme* : nécessité de se séparer, de « haïr » sa famille (Lc 14, 26 et Mt 10, 37) (comme quoi, Gide n'était pas le premier !) car « aucun prophète n'est bien reçu dans sa patrie » (Lc 4, 24) , bref de tout laisser pour suivre Jésus ;
3. les textes promettant une *nouvelle maison*, la famille alternative des disciples en quelque sorte qui inaugure une parenté spirituelle de substitution " Qui sont mes frères ? Quiconque fait la volonté de Dieu » (Mc 10, 29-30 et Mt 19, 29).

## B. La maîtrise de la transmission dans l'histoire de l'Eglise

Que devient cet idéal après les premières décennies de l'émergence du christianisme ? Le fait qu'on n'ait pas trace d'un *De familia* chez les Pères de l'Eglise est déjà une indication. La famille n'est pas un cheval de bataille dans l'expansion initiale du christianisme. Comme les Pères de l'Eglise sont très généralement des clercs célibataires, on n'est pas étonné qu'ils ne pensent pas d'abord famille. Clément d'Alexandrie qui est pétri de stoïcisme et qui prend la direction de l'école théologique d'Alexandrie au début du 3<sup>ème</sup> siècle formule dans son *Pédagogue* « quelques règles précises pour guider le couple chrétien dans sa vie la plus intime... Après un rappel des principes concernant la fin du mariage et la règle morale, il s'attache à préciser le moment (*kairos*) et les conditions de l'union conjugale. »<sup>14</sup>. Sa position pétrie de stoïcisme est nuancée : « Le mariage n'est une nécessité, ni pour tout individu, ni en tout temps, mais à telle époque, à telle personne, jusqu'à un certain âge, il est convenable... Le mariage est donc absolument nécessaire, et dans l'intérêt de la patrie, et pour avoir des héritiers de son propre sang, et pour coopérer au perfectionnement du monde, autant qu'il est en notre pouvoir. » (*Stromates* Livre II, chap. 23).

Reste que, de manière générale, la sexualité est du côté du péché. Le mariage risque d'être néfaste. A la fin du 4<sup>ème</sup> siècle, Augustin qui a pourtant un vécu familial ne nous révèle pas grand chose de son expérience d'époux et de père d'un fils naturel sinon le rejet de ces relations charnelles qui lui apparaissent comme des « vanités »<sup>15</sup> au moment de sa conversion : « Ne désires-tu pas une femme ?...- ... il n'est rien, je le sens, qui abatte davantage l'essor de l'esprit que les caresses d'une femme et cette union des corps qui est l'essence du mariage. C'est pourquoi, si c'est un des devoirs du sage, ce que je n'ai point encore examiné, de chercher à avoir des enfants, celui qui s'unit à une femme dans ce seul but me paraît plus digne d'être admiré que d'être imité »<sup>16</sup>

Pour aller très vite au Moyen-âge où va se jouer la prise de pouvoir de l'Eglise en Occident, on constate des acceptions et des modèles différents de famille, assez éloignés de nos conceptions modernes. Il y a d'abord, naturellement, la famille composée de celles

<sup>14</sup> Jean-Paul Broudehoux, *Mariage et famille chez Clément d'Alexandrie*, Beauchesne, 1970.

<sup>15</sup> Cf AUGUSTIN, *Confessions*, Livre VI, chap. XII, XIII et XV, et Livre VIII, chap. XI.

<sup>16</sup> *Les Soliloques*, Livre I, Chap. X, 17.

et ceux que lient les liens du sang. Dans cette famille unie et stable, il s'agit essentiellement de procréer et d'élever les enfants en évitant les relations incestueuses et en réglant convenablement les questions d'héritage. De là le souci des canonistes de fixer les limites de la parenté (jusqu'au 7<sup>ème</sup> degré au 11<sup>ème</sup> siècle, puis au 4<sup>ème</sup> degré au concile de Latran 4 en 1215).

Mais en même temps s'impose une autre parenté, la parenté spirituelle comme celle des parrains au baptême. Ce qui distingue la famille dès lors, ce n'est plus sa composition, mais la transmission. Transmission de la foi, des dogmes, transmission de la discipline dans l'idéal commun normatif de la société parfaite tel que peut l'élaborer déjà, p. ex., un Saint Thomas, en conflit avec sa famille à 18 ans<sup>17</sup>, transmission de valeurs, transmission à la charge de l'Eglise qui a tous pouvoirs pour ce faire. Il est remarquable que ce primat de la transmission se soit incarné dans des institutions se revendiquant elles aussi comme des structures familiales : les monastères, familles spirituelles accueillant les enfants (les *oblats*) qui leur étaient confiés, ordres religieux, les Franciscains p.ex., où se vit une nouvelle fraternité, de nouvelles paternités et de nouvelles maternités, confréries.

Quant à la famille proprement dites, elle est prête à devenir le cocon où on est introduit à la vie dévote (François de Sales, 1610) et où va éclore une spiritualité conjugale très précisément décrite par Agnès Walch récemment<sup>18</sup>.

<sup>17</sup> Abbé Frédéric Lebrethon, *Petite Somme théologique de Saint Thomas d'Aquin à l'usage des ecclésiastiques et des gens du monde*, Paris, Gaume et Duprey, 1860, t. 1, p. 12 et I, II, qu. 90, 3 : « Objection :... De même que le chef de la cité en est le gouverneur, ainsi le père de famille pour sa maison. Or le chef de la cité légifère pour la cité. donc tout père de famille peut faire la loi dans sa maison... Solutions... Si l'homme est partie d'une famille, la famille elle-même est partie de la société politique, et c'est cette dernière qui constitue la société parfaite selon le livre I des *Politiques*. C'est pourquoi, de même que le bien d'un seul individu n'est pas la fin ultime mais est ordonné au bien commun, de même encore le bien d'une famille est ordonné au bien de la cité, qui est la société parfaite. Aussi, celui qui gouverne une famille peut bien faire prescriptions et des statuts, ceux-ci n'auront pas raison de loi. »

<sup>18</sup> Cf. Agnès Walch, *La spiritualité conjugale dans le catholicisme français, XVIe-XIXe siècle*, 2002, p. ex. le chap. 6 « Le couple entre ascèse et bonheur ».

### C . La famille dans la doctrine sociale de l'Eglise

Paradoxalement, c'est lorsqu'elle perd le pouvoir que l'Eglise s'accroche à la structure familiale, comme l'avaient peut-être déjà fait les protestants au temps de leur exclusion sociale. En même temps que continuent de fleurir nombre de congrégations illustrant la vitalité de cette conception spirituelle de la famille au 19<sup>ème</sup> siècle, prend forme une doctrine sociale assignant à la famille chrétienne sa mission dans un ordre social qu'on rêve de maintenir, d'établir ou de rétablir. La Sainte Famille peut devenir un modèle et inspirer une piété que cultivent certaines confréries dès le 17<sup>ème</sup> siècle et que va reconnaître le pape Léon XIII en leur octroyant une statut commun et la célébration d'une fête de la Sainte Famille en 1893<sup>19</sup>.

Après avoir « inventé » et imposé son mariage-consentement, l'Eglise s'approprie la famille au nom d'un droit naturel dont elle se veut la garante. Elle érige une doctrine sociale à travers lequel elle peut continuer de régenter les esprits et les cœurs à défaut de régner sur les corps. A la base de la morale qu'elle propose comme norme universelle pour la famille, elle place le droit naturel et primordial de tout homme au mariage dont la fin principale a été établie par Dieu dès l'origine : « Croissez et multipliez-vous : « Voici donc constituée la famille, c'est à dire la société domestique, société très petite sans doute, mais réelle et antérieure à toute société civile à laquelle, dès lors, il faudra de toute nécessité attribuer certains droits et certains devoirs absolument indépendants de l'Etat. Ce droit de propriété que nous avons, au nom même de la nature, revendiqué pour l'individu, doit maintenant être transféré à l'homme, chef de famille. » (Léon XIII, *Rerum novarum*, 1891)<sup>20</sup> Le *Précis de la doctrine sociale catholique* de Ferdinand Cavallera reprend et développe cette conception en 1937 : « On peut définir la société familiale, une société qui a pour but de d'assurer la propagation et la perpétuation de la race humaine, conformément aux conditions exigées par

<sup>19</sup> Cette fête étendue à l'ensemble de l'Eglise de rite latin va être transférée au 1<sup>er</sup> dimanche après l'Epiphanie par Benoît XV en 1921 puis au dimanche après Noël en 1969.

<sup>20</sup> Dans *Rerum novarum*, le rappel de la norme familiale prend place dans la défense de la propriété privée comme le montre la suite du texte : « Bien plus, en passant dans la société domestique, il y acquiert d'autant plus de force que la personne humaine y reçoit plus d'extension. La nature impose au chef de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir les enfants... Ainsi, en substituant à la providence paternelle la providence de l'Etat, les socialistes vont contre la justice naturelle et brisent les liens de la famille. ».

notre nature et notre destinée naturelle et surnaturelle. »<sup>21</sup>

Après un premier Synode sur la famille en 1980, l'exhortation *Familiaris consortio* de Jean-Paul II de 1981 veut prendre en compte « la situation de la famille dans le monde d'aujourd'hui » tout en inscrivant mariage et famille chrétienne dans une théologie de « la communion d'amour entre Dieu et les hommes » qui les qualifie comme sacrement et entraîne les exigences rappelées dans l'Exhortation de sa sacramentalité. Le *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise* de 2005 est sur la même ligne consacrant tout son chapitre 5 à la famille « cellule vitale de la société » : « - “ la famille, première société naturelle ”<sup>22</sup>, - “ le mariage fondement de la famille ”<sup>23</sup>, - “ la subjectivité sociale de la famille ”<sup>24</sup>, - “ la famille, protagoniste de la vie sociale ” et enfin - “ la société au service de la famille ”<sup>25</sup>. Autre indice de l'autorité que l'Eglise entend exercer sur la famille chrétienne, l'institution par Jean-Paul II en 1981 du Conseil pontifical pour la Famille remplaçant aujourd'hui le Comité pour la Famille qui avait été créé par Paul VI en 1973<sup>26</sup>.

#### D. Des conversions difficiles à partir de Vatican II

En occupant le terrain de l'institution familiale, l'Eglise suscite des expressions nouvelles de la foi chrétienne dans ce qui va s'appeler la pastorale familiale. Le plus bel exemple que j'ai trouvé de cette pastorale familiale dans une tonalité positive est *le livre de la famille* dirigé par Paul Winninger et paru en 1964 à la Maison de la Bonne Presse chez Bayard. « Encyclopédie des époux et des parents chrétiens », l'ouvrage au format inhabituel (Format presque carré 18x20 cm) « rassemble sous une forme aussi brève et simple que possible l'essentiel de ce qu'il convient de savoir sur le mariage, la famille et l'éducation des

enfants »<sup>27</sup> et a été un cadeau classique aux jeunes mariés chrétiens de l'époque.

Comme cela se vérifie dans les textes du concile Vatican II, « la famille chrétienne, parce qu'elle est issue d'un mariage, image et participation de l'Alliance d'amour qui unit le Christ et l'Eglise (Eph 5, 32), manifesterà à tous les hommes la présence vivante du Sauveur dans le monde et la véritable nature de l'Eglise, tant par l'amour des époux, leur fécondité généreuse, l'unité et la fidélité du foyer, que par la coopération de tous ses membres. » (*Gaudium et spes*, n°48, 1965)<sup>28</sup>. L'Eglise, mère et éducatrice, a-t-elle placé la barre trop haut ?

D'autres expressions de l'évolution de l'Eglise en la matière ne sont pas moins exigeantes. En fondant les Equipes Notre Dame et l'*Anneau d'Or* en 1949, le Père Caffarel recycle en quelque sorte la préemption de l'Eglise sur la famille en l'inscrivant dans une théologie, voire une mystique du couple et de la famille<sup>29</sup>. plus spirituelle que morale.

Malgré les énormes tensions qui le traverse, le Synode actuel sur la famille de 2014-2015 va apparemment dans le même sens, au moins si l'on suit l'analyse de la *Radioscopie* que lui consacre le *Golias* de sept.-octobre en titrant : « Aggiornamento : pour une refondation pastorale de la famille. » Se dépandre de son pouvoir sur les consciences et sur les sociétés pour un service plus humble des hommes et des femmes tels qu'ils sont aujourd'hui est une conversion de longue haleine qu'on attend de l'Eglise du 21<sup>ème</sup> s. quitte à ce qu'elle soit, comme les familles elles-mêmes, plus diverse et même, elle aussi, désarmée.

<sup>21</sup> Cf. Ferdinand Cavalera, *Précis de la doctrine sociale catholique*, Spes, 1937, p. 109-110, dans la 2<sup>ème</sup> partie intitulée « Vie familiale ».

<sup>22</sup> Importance de la famille pour la personne et pour la société.

<sup>23</sup> La famille chrétienne est « intimement unie à l'Eglise en vertu du lien sacramentel qui en fait une *Eglise domestique* ou *petite Eglise* » (*Compendium*, n° 220).

<sup>24</sup> Opposition aux théories du genre.

<sup>25</sup> Conseil pontifical Justice et Paix, *Compendium...*, 2005.

<sup>26</sup> Le Conseil pontifical pour la famille édite la revue *Familia e Vita* (à partir de 1996) et organise les Rencontres mondiales des familles.

<sup>27</sup> « Le renouveau spirituel du monde se fera par les familles ou risque de ne pas se faire. L'Eglise le sait et compte sur les foyers chrétiens : ne sont-ils pas en quelque sorte de petites églises où la foi est communiquée et Dieu servi ? » (Préface).

<sup>28</sup> « Le terrain d'exercice et l'école par excellence de l'apostolat des laïcs se trouvent dans la famille où la religion chrétienne pénètre toute l'organisation de la vie et la transforme chaque jour davantage. Là, les époux trouvent leur vocation propre : être l'un pour l'autre et pour leurs enfants témoins de la foi et de l'amour du Christ. La famille chrétienne proclame hautement à la fois les vertus actuelles du royaume de Dieu et l'espoir de la vie bienheureuse. Ainsi, par son exemple et par son témoignage, elle est la condamnation du monde pécheur et la lumière pour ceux qui cherchent la vérité. » (*Lumen Gentium*, n° 5).

<sup>29</sup> Cf. Agnès Walch (Dir.), *Le Père Caffarel. Des Equipes Notre-Dame à la Maison de prière (1903-1996)*, Collège des Bernardins/ Lethielleux, 2011.

## Réactions des participants aux différentes configurations familiales présentées

# Une réelle bienveillance

Les réactions des participants aux différentes situations familiales proposées m'ont frappée par leur manière de vouloir le bien <sup>(1)</sup> des personnes. A une exception près, aucun jugement moralisant, pas de clivage bien/mal. Ce qui importe avant tout peut être résumé en deux mots : amour et bonheur. On reconnaît la valeur de l'amour partagé, quelle que soit la situation, et on souhaite que les enfants et leurs parents soient heureux.

Cela n'empêche pas les questions : elles sont nombreuses et concernent surtout les enfants lorsque leur situation familiale n'est pas standard, particulièrement pour la famille homoparentale. Vont-ils s'épanouir et grandir de manière équilibrée ? Que leur dire sur leur origine ?, par exemple. Mais on remarque que les personnes qui connaissent de près la situation d'une famille homoparentale sont sereines sur le vécu de leurs enfants et petits-enfants : « Une vraie famille parmi les autres » ; « Nous avons trois petits-enfants nés de mères porteuses aux Etats-Unis et nous faisons confiance à notre fils et à son compagnon ». Finalement, c'est peut-être l'inconnu, l'inhabituel qui provoque l'inquiétude. Ainsi la famille recomposée, qui fait déjà partie depuis plus longtemps de notre paysage suscite déjà moins de questions, même si on préférerait que ce soit plus simple ! Elle suscite même un certain attendrissement : « Que d'anniversaires à souhaiter ! »

Les questions matérielles ne sont pas éludées, bien au contraire ; la situation de famille monoparentale suscite des préoccupations liées au risque de précarité financière, mais aussi encouragements et admiration pour le parent qui assume cette situation.

On sent donc largement dans toutes ces réactions des sentiments de grands-parents, qui aiment leurs enfants comme ils sont, et qui veulent que leurs petits-enfants grandissent dans la joie. Mais aussi, je crois, des sentiments de femmes et hommes à l'écoute de l'Évangile, qui ne veulent pas juger mais accueillir et aimer.

La conclusion nous est fournie par un des billets : « Dieu vit que cela était bon. »

## Réactions des participants aux différentes configurations familiales présentées

### Famille C

**CHRISTINE (40 ans) / CHRISTIAN (38 ans)**

**pacsés pendant 5 ans puis séparés**

→ **CHLOE (12 ans) et CHRISTOPHE (9ans), leurs enfants**

**CLAUDE, compagnon de Christine**

**CLAIRE, épouse de Christian**

**CELINE (8 ans), fille de Claire et de son premier mari Cyrille**

D'après les témoignages, on croit à l'ouverture de cette famille recomposée, sans nier les épreuves traversées. Vivre ainsi tient du pari, du risque ; on a multiplié les possibilités de vivre ensemble.

Cela pose la question des relations que l'on tisse entre enfants et parents. Trouver une bonne relation dans la durée est une question pour toutes les familles.

### Famille D

**DOMINIQUE (40 ans)**

**célibataire**

→ **DENIS (17 ans) et DIDIER (12 ans), ses fils**

Le choix d'être père seul ou mère seule avec deux enfants.

Les participants ne jugent pas mais disent leur souci devant la difficulté de vivre avec le père ou la mère, ou le choix courageux d'assumer seul. J'espère une insertion de cette famille dans la communauté. De toute manière les enfants recherchent des référents adultes en dehors du cercle familial.

### Famille J

**JULIE (34 ans) + JULIETTE (45 ans)**

**mariées**

→ **JEAN, leur fils, né de Julie et d'un donneur anonyme**

Une relation homosexuelle et un fils d'une partenaire de la famille nouvelle. Les participants soulignent la

nouveauté et la difficulté pour Jean, l'enfant de connaître son histoire.

Je pense que les racines se transportent avec soi. Les relations d'affection, d'ouverture qui se tissent entre eux sont l'essentiel, Chacun cherche à grandir dans le respect de soi et des autres.

### Famille L

**LOUIS (40 ans) + LOUISE (37 ans)**

**mariés**

Mariés à 37 et 40 ans ils n'ont pas d'enfants. Les questions ou réponses tournent autour du "pourquoi n'avoir pas d'enfant" malgré les moyens de procréation actuels. Comme si notre vision de la famille ne pourrait se passer d'enfants qui apporteraient une richesse de relations. Les enfants seraient une chance et ne pas en avoir un manque ? Les remarques souhaitent le dialogue, l'ouverture aux autres. Je pense qu'on ne voit pas assez l'importance de ce type de la famille nucléaire dans la famille élargie, dans les relations de voisinage, dans la vie collective. Ces personnes sont souvent très présentes dans les associations.

### Famille P

**PAUL (42 ans) + PAULINE (41 ans)**

**mariés**

→ **PIERRE (10 ans), leur fils, adopté en Ethiopie**

→ **PASCALE (9 ans), leur fille biologique**

Ils sont mariés et ont deux enfants dont un a été adopté. Les participants admirent ce choix d'adopter. Parfois la naissance d'un enfant par la suite vient tout chambouler. Les participants soulignent l'aspect heureux de l'adoption même si on sait aussi que c'est difficile. Dire son affection et être ferme est parfois difficile. On mesure parfois la part de hasard importante dans le fait d'être enfant adopté ou parents

## Jour de mariage



Les invités se hâtaient lentement dans l'église. La mariée s'avança en saluant chacun d'un adorable sourire. A l'entrée du chœur le marié prit la main de sa future épouse qu'il serra en confiance.

A la fin de la célébration un murmure de contentement emplissait les voûtes de l'église. Enhardi par ce climat j'ajoutais un mot improvisé. Je fis remarquer la beauté originale des compositions florales du cousin. Elle était en forme de partition musicale. Et je remerciais l'animateur des chants pour nous avoir si bien transmis ce bonheur de chanter.

Puis nous partîmes en cortège joyeux pour le vin d'honneur. Dans la soirée un homme et une femme s'approchèrent. « *Nous voulions vous remercier. Nous redoutions des paroles sentencieuses et un jugement sévère de l'Eglise.* » Comme je m'étonnais, ils poursuivirent : « *Nous sommes les parents du fleuriste dont vous avez remarqué la composition. Notre fils nous a annoncé qu'il vivait un grand bonheur avec son ami musicien. Nous en avons été bouleversés, mais leur amour semble si sincère.* »

Au fur et à mesure des confidences de la soirée, je découvrais combien des paroles et des attitudes de l'Eglise avaient blessé ceux qui me parlaient.

Oui, nous avons besoin d'un vrai débat en Eglise et dans la société sur l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe. Oui, nous devons prendre au sérieux la signification de ce que le mariage institue pour la famille et la société, donnant un cadre qui protège les personnes de l'arbitraire et des injustices.

Gardons-nous de nous présenter en donneurs de leçons. Des hommes, des femmes, des jeunes, des aînés ont besoin de compagnons de route, de frères du chemin, plutôt que d'être renvoyés sèchement à leur solitude, leur religion, leur origine ou leur sexualité.

## ***La Sainte Famille***

Ce que l'église peut apporter au monde aujourd'hui, c'est le modèle de la Sainte Famille. Ce modèle se trouve dans l'évangile de saint Luc. On y lit que le père n'est pas le père – puisqu'il est le père adoptif, il n'est pas le père naturel –, le fils n'est pas le fils – il n'est pas le fils naturel. Quant à la mère, forcément, on ne peut pas faire qu'elle ne soit pas la mère naturelle, mais on y ajoute quelque chose qui est décisif, c'est qu'elle est vierge. Par conséquent, la sainte Famille est une famille qui rompt complètement avec toutes les généalogies antiques, en ce qu'elle est fondée sur l'adoption, c'est-à-dire sur le choix par amour.

Ce modèle est extraordinairement moderne. Il invente de nouvelles structures élémentaires de la parenté, basées sur la parole du Christ : *« Aimez-vous les uns les autres »*. Depuis lors, il est normal que dans la société civile et religieuse, je puisse appeler « ma mère » une religieuse qui a l'âge d'être ma fille. Ce modèle de l'adoption traverse l'Évangile. Sur la croix, Jésus n'a pas hésité à dire à Marie, en parlant de Jean : *« Mère, voici ton fils. »* Il a de nouveau fabriqué une famille qui n'était pas naturelle.

Je n'ai pas la prétention de dicter quoi que ce soit de sa conduite à l'Église, mais puisque vous me demandez ce qu'elle peut apporter aujourd'hui, je crois que là se trouve une parole pour notre temps, où se posent tant de questions autour des modèles de la parenté, du mariage homosexuel, etc. Le modèle de la Sainte Famille permet de comprendre les évolutions modernes autour de la famille et de les bénir.

Aujourd'hui, on dit souvent qu'un fossé se creuse entre l'Église et la société autour des questions familiales. Pour ma part, je constate que ce fossé est déjà comblé depuis deux millénaires. Je ne l'ai pas découvert, c'est déjà écrit dans l'évangile de Luc.

Aujourd'hui, il s'agit de faire valoir cet « Aimez-vous les uns les autres » comme régulateur de ces nouvelles relations familiales. « Adoption », vient du latin *optare*, qui veut dire choix. La religion chrétienne est une religion de l'adoption. L'Évangile nous dit que l'on ne devient père ou mère que si on adopte nos enfants. On ne devient père ou mère, même si l'on est un père ou une mère naturel (le), que le jour où on dit à son fils : « Je te choisis par amour ». Tel est le modèle de la sainte Famille. La loi naturelle n'existe plus, c'est la loi d'amour qui compte en premier.

Je crois que l'adoption est la « bonne nouvelle » de l'Évangile. Avant l'Évangile, il y avait la généalogie, les lois tribales, c'est-à-dire les lois par héritage. Aujourd'hui encore, ce qui rend impossible l'arrivée de la démocratie, ce sont des luttes entre familles, entre tribus, les clans, comme autrefois dans le Moyen-Orient antique. La nouveauté extraordinaire du point de vue politique, anthropologique et moral du christianisme, c'est d'avoir supprimé cet héritage naturel et d'y avoir substitué l'adoption, le choix délibéré et libre par amour. »

## L'évolution de la place des femmes dans la société française et ses conséquences sur la matrimonialité

La deuxième moitié du XXème siècle a considérablement changé la condition féminine : droit à la contraception, au divorce, droit de disposer de son corps, revendication d'égalité professionnelle, de respect dans les mœurs, de partage des tâches... Inévitablement ces changements marqueront la sexualité, la natalité et la matrimonialité.

Dans le *Deuxième sexe* (1949), Simone de Beauvoir écrivait : "On ne naît pas femme, on le devient". Dans les années 1980, la construction de soi comme femme

### La loi Neuwirth, un levier essentiel.

En 1967, la loi Neuwirth autorisant la contraception en France fut le levier essentiel qui permit aux femmes d'acquérir dignité et autonomie. D'autres modifications de la législation suivirent : loi relative à "l'autorité parentale conjointe" (qui se substitue à la "puissance paternelle") (1970), loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse (1975), loi autorisant le divorce par consentement mutuel (1975) et loi relative à la répression du viol (1980). Plus récemment, par des pratiques cliniques et biologiques, la médecine intervient plus ou moins directement dans la procréation. L'assistance médicale à la procréation est assurée aux couples infertiles ou ne pouvant sans danger avoir un enfant. Les progrès de la médecine permettent aussi la fécondation in vitro et le transfert d'embryon. La gestation pour autrui est légale dans certains pays.

### L'exigence de nouveaux partages

est effectivement devenue pour les femmes françaises une affirmation première, avec la mise en cause radicale de la hiérarchie des sexes. En exerçant une activité professionnelle rémunérée, la femme acquiert son indépendance financière. En 1982 fut votée une loi relative au statut général des fonctionnaires reconnaissant le principe d'égalité d'accès aux emplois publics et l'année suivante une loi d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En 1985, la représentation nationale adopta une loi concernant l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux.

### La marche vers la parité

Le premier féminisme, tributaire des analyses de S. de Beauvoir réclamait le droit à l'indifférence d'identité sexuelle des individus, L'exigence de parité revendiquée dans les années 1990 fait au contraire

prévaloir que le genre humain n'existe pas hors de la double forme – masculine et féminine. Il s'agit de réclamer des mesures volontaristes pour établir une

---

22 – Décembre 2014 - *VAGUES D'ESPÉRANCE*

égalité effective des hommes et des femmes. En 1998 parut dans le Journal officiel une circulaire traitant de

FAMILLES

la féminisation des noms de métier. L'année suivante fut votée une loi constitutionnelle relative à l'égalité entre les femmes et les hommes. En 2000, une loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux fut adoptée. En 2002, une loi visant à renforcer l'égalité entre le père et la mère substitua la notion de "nom de famille" à celle de "nom patronymique". 2006 adoption d'une nouvelle législation concernant l'égalité salariale entre femmes et hommes.

Nous sommes loin du code civil napoléonien (1804) selon lequel "le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari", où "la femme est obligée..de suivre son mari où il juge à propos de résider" et "le mari est obligé ...de lui fournir tout ce qui nécessaire pour les besoins de la vie". Désormais la femme - et l'homme - ont des possibilités d'épanouissement affectif, sexuel et relationnel beaucoup plus larges et répondant mieux à leurs désirs.

Ils peuvent se marier civilement (avec une personne du même sexe ou de sexe différent), se marier religieusement, contracter un pacte civil de solidarité, vivre en concubinage, former un couple en résidence séparée... Des choix qui font appel à la responsabilité des personnes et qui peuvent varier au cours d'une vie de plus en plus longue.

Néanmoins, par moments, ces évolutions semblent fragiles car des groupes de pression s'activent à les remettre en question. Notamment des mouvements de chrétiens qui demandent que l'interruption volontaire de grossesse soit légalement interdite ou au moins très limitée et que le mariage soit refusé aux personnes de même sexe, qui poussent les femmes qui désirent avorter à y renoncer sans pour autant se préoccuper du sort de l'enfant à naître ou qui culpabilisent les femmes qui ont eu recours à un avortement.

Jean-Paul Blatz



## La famille, lieu de conflits et lieu de croissance

Les parents de Jésus se rendaient chaque année à Jérusalem pour la fête de la Pâque. Et lorsqu'il eut douze ans, ils y montèrent, comme c'était la coutume pour la fête. Une fois les jours écoulés, alors qu'ils s'en retournaient, l'enfant Jésus resta à Jérusalem à l'insu de ses parents. Le croyant dans la caravane, ils firent une journée de chemin, puis ils se mirent à le rechercher parmi leurs parents et connaissances. Ne l'ayant pas trouvé, ils revinrent, toujours à sa recherche, à Jérusalem. Et il advint, au bout de trois jours, qu'ils le trouvèrent dans le Temple, assis au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant ; et tous ceux qui l'entendaient étaient stupéfaits de son intelligence et de ses réponses. À sa vue, ils furent saisis d'émotion, et sa mère lui dit : " Mon enfant, pourquoi nous as-tu fait cela ? Vois ! ton père et moi, nous te cherchons, angoissés. " Et il leur dit : " Pourquoi donc me cherchez-vous ? Ne saviez-vous pas que je dois être dans la maison de mon Père ? " Mais eux ne comprirent pas la parole qu'il venait de leur dire. Il redescendit alors avec eux et revint à Nazareth ; et il leur était soumis. Et sa mère gardait fidèlement toutes ces choses en son cœur. Quant à Jésus, il croissait en sagesse, en taille et en grâce devant Dieu et devant les hommes.



Jésus au milieu des docteurs de la Loi au Temple de Jérusalem  
Tapisserie du 18ème siècle - Cathédrale de Strasbourg

(Sources : Wikimedia Commons)

24 - Décembre 2014 - *VAGUES D'ESPÉRANCE* \_\_\_\_\_ FAMILLES

## *Méditation*

### **La famille, lieu de croissance et de conflits**

Un jour, mon père offrit à ma mère une rose, pour son anniversaire. J'avais quatre ans. Je me souviens du sourire de ma mère, de celui de mon père. Ils étaient identiques et, pourtant, différents. Ils se ressemblaient, se complétaient, se « construisaient » l'un l'autre.

Cette image m'a accompagné toute ma vie. Elle m'a souvent apporté le réconfort et le courage de supporter les moments difficiles.

Extrait de *Dialogues à une voix*, de Paul-Emile Victor

***Les moments heureux et forts de notre vie peuvent devenir lumière pour éclairer notre chemin. Mais savons-nous les reconnaître ?***

***Seigneur, nous te rendons grâce pour tout ce qui nous a construits et nous fait vivre aujourd'hui.***

Il n'existe pas de mesures statistiques spécifiques à l'inceste en France. Le chiffre de deux millions de victimes, repris par certains médias, repose sur une extrapolation, tirée d'une étude menée par l'institut Ipsos en partenariat avec l'[Association internationale des victimes de l'inceste \(AIVI\)](#), et réalisée les 16 et 17 janvier 2009. D'après cette enquête, 3 % des personnes interrogées déclarent avoir été victimes d'inceste et 26 % disent connaître au moins une personne victime d'inceste dans leur entourage.

Le rapport de la mission parlementaire de 2009 parle, lui, d'un million de personnes concernées, soit environ 2,3 % de la population française. Ce chiffre, précise le texte, *"ne recouvre pas l'ensemble des agressions sexuelles de type incestueux et se fonde sur les plus basses estimations statistiques"*.

En janvier 2014, l'inceste n'est toujours pas reconnu comme un crime spécifique par le code pénal...

FAMILLES \_\_\_\_\_ *VAGUES D'ESPÉRANCE* – Décembre 2014 - 25

***Toutes les familles devraient être des lieux de sécurité et de confiance. Pour certains, elles sont le lieu de la souffrance et du malheur cachés.***

***Seigneur, aide nous à ouvrir les yeux et à œuvrer pour un monde où l'on n'abuse pas des plus petits et des plus faibles.***

## **J'ai changé de vie du jour au lendemain**

J'avais 11 ans, mes parents venaient juste de se séparer. Quelques jours plus tard, j'ai surpris maman et Lucie, une amie de longue date, en train de s'embrasser mais je n'étais sûr de rien. Je n'ai pas tout compris mais je n'ai pas eu le temps de me poser mille

questions. Maman et Lucie nous ont réunis rapidement, les cinq enfants, pour nous expliquer ce qu'était l'homosexualité et pour nous dire que nous allions vivre tous ensemble.

A part ce baiser dans la cuisine, je n'avais rien vu venir. Maman et Lucie étaient amies depuis très longtemps et je passais beaucoup de temps chez Lucie quand maman travaillait. Je voyais le mari de Lucie et tout semblait se passer parfaitement bien dans leur famille. Je m'entendais déjà très bien avec Camille et Julie, les filles de Lucie, qui sont aujourd'hui devenues mes sœurs.

Avec Lucie, on a une très bonne relation ! On fait des choses que je ne faisais pas avant. Du bricolage, du jardinage, on s'entend vraiment bien elle et moi. Elle s'occupe de nous comme une vraie maman, comme si elle nous avait connus depuis tous petits. En tout cas, maman et Lucie semblent très heureuses et c'est ce qui compte.

Témoignage d' Alexis, 17 ans

***La vie nous amène à rencontrer des personnes qui ont fait d'autres choix de vie que nous, qui ont tissé autrement des liens d'affection, qui sommes-nous pour juger ?***

***Seigneur, apprends-nous à aimer comme tu nous aimes, à ne jamais vouloir jeter la première pierre.***

## ***Une histoire de fleurs***

Sur un siège de bus est assis un vieil homme, qui tient à la main un bouquet de fleurs de toutes les couleurs, entouré dans du papier journal.

Il a encore de la terre sous les ongles, signe qu'il vient de cueillir les fleurs dans un jardin...ou en pleine nature.

Il pose sur le bouquet un regard nostalgique.

Assise en face du vieil homme se trouve une jeune fille, dont le regard revient sans cesse sur les fleurs.

Elle aime regarder les personnes autour d'elle et imaginer leur vie.

Elle se demande à qui est destiné ce magnifique bouquet de fleurs sauvages, et se raconte en imagination des histoires d'amour et de fidélité.

Le bus arrive à la station où le vieil homme doit descendre. Avant de quitter le véhicule, il dépose le bouquet sur les genoux de la jeune fille :

"Je vois que vous aimez les fleurs, dit-il, et j'aime votre regard.

Je pense que ma femme aimerait que je vous offre ce bouquet. Je vais de ce pas lui dire que je vous ai donné les fleurs que j'avais cueillies pour elle."

La jeune fille est surprise par l'attitude de son interlocuteur.

Elle essaye de protester, mais il y a une telle lumière dans les yeux du vieillard qu'elle n'ose pas refuser.

Elle accepte les fleurs avec quelques mots maladroits de remerciement, puis regarde le vieil homme descendre de l'autobus, traverser la route et...pousser la grille d'un petit cimetière.

D'après Antoine Nouis  
*Réforme*, n° 3301 25 décembre 2008

FAMILLES \_\_\_\_\_ *VAGUES D'ESPÉRANCE* – Décembre 2014 - 27

## Un synode pour ça

Le 19 octobre 2014 se terminait à Rome la première partie du Synode catholique sur la famille, qui ouvrait une année de réflexion ecclésiale jusqu'à octobre 2015. Alors aura lieu le Synode définitif proprement dit. Nous continuons, donc, d'être en Synode, mot grec signifiant « chemin en compagnie ». Ceci est faire Église : être compagnons de chemin, suivre Jésus unis et libres.. ; « Que chacun parle en liberté, et écoute avec humilité » a dit le pape François. Ainsi vais-je faire, car ce qui vaut pour les évêques doit valoir pour nous tous qui sommes Église, compagnons de voyage.

Ils étaient 253 participants, la plupart des évêques, venus du monde entier, hébergés à Rome pendant plus de deux semaines... Autant d'évêques célibataires parlant de la famille, pérorant sur des questions que l'immense majorité des gens, y compris catholiques et prêtres d'avant, avaient résolues depuis longtemps. Cela valait-il la peine ? En aucun cas je ne dirai que la famille est un thème mineur. Elle nous fait naître et nous façonne. Cela valait la peine de réunir au Vatican non seulement 200 évêques, mais aussi des milliers d'hommes et de femmes de tous peuples et

cultures, et dépenser ce qui aurait été nécessaire pour porter remède aux grandes blessures qui affectent la famille : le chômage et la pauvreté, le manque de logement, la violence et l'inégalité des genres, la peur du futur, l'échec de l'amour.

Mais ce ne furent pas ces thèmes qui intéressèrent le plus les pères synodaux. On entendit à peine quelques voix pour réclamer une sérieuse réflexion ecclésiale sur les profonds changements culturels qui sont en train d'affecter les structures traditionnelles de la famille. Aucune esquisse critique sur la question du « genre », c'est-à-dire, la construction sociale des rôles de l'homme et de la femme. Aucune allusion à la distinction entre relation sexuelle et procréation, fait nouveau et transcendantal dans l'histoire de l'humanité. Aucune référence au gravissime problème démographique, mais de durs jugements condamnant « la mentalité antinataliste ». Aucun signe de reconnaissance de la sainteté et de la valeur de l'amour homosexuel. Aucune insinuation d'une possible révision du problème de la doctrine traditionnelle de l'indissolubilité du mariage. Aucune suggestion sur la nécessité de revoir la doctrine d'Humanae vitae de Paul VI (1968) qui interdit sous peine de péché mortel toute mesure ou méthode anticonceptionnelle qui ne soit pas la continence sexuelle (ils condamnent tout ce qui n'est pas « naturel », mais ils prennent des remèdes « non naturels » contre la grippe ou le cholestérol). Et pas la moindre trace d'autocritique. Malgré tout, beaucoup ont salué cette première phase synodale et le document en émanant comme le prélude d'une explosion printanière, comme le commencement incontournable d'une profonde transformation doctrinale. Souhaitons que cela soit, et que je me sois trompé, et que j'aie la chance de le voir ! Mais aujourd'hui je ne le vois pas.

Je prévois, oui, que le pape François, suite au synode définitif de l'an prochain, fasse trois pas timides, à savoir :

- une Invitation à accueillir avec miséricorde les homosexuels (comme s'ils étaient des malades ou des pêcheurs) ;
- la possibilité pour quelques divorcés remariés de communier, à la condition – humiliante condition – de se confesser coupables de leur échec matrimonial et de s'engager à ne pas récidiver (Jésus n'humilia jamais personne de cette façon) ;
- une simplification et un coût diminué du processus de nullité matrimoniale (un artifice pour ne pas reconnaître quelque chose de très simple : où que ce soit, s'il y a amour il y a sacrement de Dieu, et il y a seulement sacrement tant qu'il y a amour). Cela sera tout. Fallait-il tout cet équipage pour un si court voyage ? Ce sont des problèmes d'évêques, et non ceux des gens.

Les gens souffrent pour d'autres motifs. Écoutez les gens, écoutez la vie. La Vie va de l'avant dans l'humble cœur palpitant des hommes et des femmes d'aujourd'hui, croyants ou non. Et l'Esprit et l'Amour habitent dans les couples que les évêques nomment « irréguliers », au sein des différents types de famille avec leurs joies et leurs angoisses, dans les personnes qui ont vu s'écrouler leur amour et refont leur vie avec un autre partenaire. Ceux-là n'ont été ni ne seront appelés au Synode, mais la Vie les guide.

José Arregi

Traduction : Rose-Marie Barandiaran

28 – Décembre 2014 - *VAGUES D'ESPÉRANCE*

FAMILLES

## A propos du synode romain sur la famille

Le pape a décidé d'aborder la question de la famille. Il a adopté une méthode déterminée.

- Faire parler les Eglises au moyen de l'enquête envoyée à tous les diocèses.
- Synthétiser ces paroles dans chaque Eglise particulière.
- Proposer un texte global à une délibération synodale en deux sessions.

Par ailleurs, lors d'un consistoire passé, il a donné la parole sur ces questions à un théologien mondialement reconnu, le cardinal Walter Kasper.

On peut comprendre que toute le monde n'ait pas apprécié les dispositions du pape, même parmi les cardinaux; on peut admettre aussi que les positions et propositions du cardinal Kasper ne soient pas acceptées sans discussion, et même qu'elles ne le soient pas du tout.

Mais j'ai du mal à comprendre et à accepter que les cardinaux Muller, Ouellet et Pell, qui occupent des postes très importants dans la Curie romaine, dont l'autorité vient du pape et dont ils sont les lieutenants, aient pris parti dans la controverse qui s'est élevée et courent ainsi le risque d'être rangés parmi les opposants au pape. Leurs fonctions auprès du pape, dont ils sont les

proches collaborateurs, auraient dû les en tenir éloignés. Ces cardinaux sont comme des ministres dans un gouvernement. Cela aurait dû entraîner, il me semble, une solidarité avec le pape qui les a nommés, et celle-ci implique absolument ce qu'on appelle en français un devoir de réserve. "Tout royaume divisé en lui-même s'écroule", dit Jésus dans l'Évangile.

Ghislain Lafont,  
moine de l'abbaye de La Pierre-qui-Vire (Yonne)

Source : Courrier, *La Croix*, 7 octobre 2014

## Préparation de la seconde session du synode dans une paroisse parisienne

A Paris, l'abbé George Nicholson, curé de la paroisse Saint-Eustache, rejette le document final du synode [de 2014] pour lui préférer le document intermédiaire, dont il salue « l'esprit d'ouverture ». Pour discuter de ce texte, il a convié un vicaire de sa paroisse, le père Yves Trocheris, et le pasteur de l'église protestante réformée de l'Oratoire du Louvre, Marc Pernot.

A Saint-Eustache, le baptême des enfants vivant avec une paire de personnes de même sexe n'a jamais posé aucun problème. Le vicaire explique pourquoi ils se passent de savoir si l'enfant sera éduqué chrétiennement : « Refuser de baptiser un enfant serait un contresens. C'est un sacrement qui est dispensé au titre de la révélation. Un acte qui repose sur une liberté et certainement pas sur des conditions parentales. »

De même, la communion aux divorcés « remariés » ne pose aucun problème, même si cela se fait au mépris du droit de l'Église catholique. Le père Nicholson se souvient que, lorsqu'il était curé à Strasbourg, les piliers de sa paroisse étaient divorcés, voire remariés. Un de ses prédécesseurs lui avait confié ne jamais dire « *vous ne pouvez pas communier* », mais plutôt « *faites ce que votre conscience vous dicte. En leur disant de faire selon leur conscience, ils se sentent invités* », déclare le père Nicholson. « Et « *heureux les invités au repas du Seigneur !* » Quant à la formation des consciences, cela semble être le dernier de ses soucis. « *Faire selon sa conscience fait aussi partie du dogme* ».

Concernant les personnes homosexuelles, elles « *ont des dons et des qualités à offrir à la communauté chrétienne* », précisait le premier document. Et le père Nicholson ajoute : « *L'Église catholique a reconnu que certains d'entre eux formaient de vrais couples, ce n'est pas rien* ». Même si le synode est revenu là-dessus. Le père Yves Trocheris ne regrette pas la conclusion du synode : « *L'Église a déjà beaucoup évolué* ». « *Mais c'est une vieille dame. Il faut lui laisser du temps...* »

Source : *La Croix*, 21 octobre 2014

FAMILLES \_\_\_\_\_ *VAGUES D'ESPÉRANCE* – Décembre 2014 - 29

## Libre opinion

### Les déceptions hélas prévisibles sur le synode

Si je disais que je ne suis pas déçu par les conclusions du synode sur la famille, je mentirais. Par contre, hélas, je ne suis pas

surpris. L'Église est victime de la politique de nomination d'évêques conservateurs de la part de Jean Paul II et de Benoît XVI où on savait dès le départ que cela allait avoir des conséquences catastrophiques sur l'évolution de l'Église. Que l'on pense aux nominations des successeurs de Don Helder Camara, du cardinal Arns et de bien d'autres en Amérique latine, remplacés par dans leur grande majorité par des membres de l'Opus Dei, dont le but premier était d'éradiquer autant que possible la théologie de la libération. Mais aussi nominations d'évêques conservateurs en Afrique, en Europe où certains

ont dû enjamber les corps de personnes qui se sont couchées devant la cathédrale pour empêcher leur ordination. Jean Paul II avait aussi mis en place un serment d'allégeance des évêques au pape.

Pour donner le change au niveau du synode, on a invité quelques laïcs, mais qui se sont tous exprimés dans le sens de la vision de l'Eglise catholique de la famille. C'étaient donc des personnes qui n'étaient absolument pas représentatives de ce qui se vit à la base. Le travail de laminage de ce qui a été dit lors de la première semaine, lors des réunions des groupes linguistiques de la deuxième semaine, ceci était la pratique courante de tous les synodes qui ont eu lieu depuis Vatican II. Il faut dire que lors des synodes précédents, le pape se permettait de rédiger un rapport final où il retenait ce qui lui convenait, enlevait ce qui ne lui convenait pas et se permettait même d'ajouter des parties qui n'étaient même pas discutées lors du synode.

Pour le synode sur la famille, l'art consiste maintenant à faire patienter pendant un an, en disant d'une part que les décisions seront prises en 2015 et en mettant l'accent sur le fait que le pape François, auquel revient la décision finale, a une vision plus ouverte que les évêques conservateurs qui ont bloqué les décisions du

synode. De ce côté-là restons très prudent. S'il est indéniable que François a insufflé un nouvel état d'esprit dans l'Eglise et venant d'Amérique latine, son habitude n'est pas de se promener en Cappadocie, ni de se comporter en Super Louis XIV, c'est un conservateur notamment en matière éthique, donc en particulier dans sa réflexion sur la famille. Pour le moment il a

---

30 - Décembre 2014 - *VAGUES D'ESPÉRANCE*

beaucoup parlé, mais n'a pas beaucoup agi. C'est quelqu'un qui est très fort dans le domaine de la communication, mais espérons qu'il ne se réfugiera pas derrière la position des évêques conservateurs pour justifier un immobilisme.

Mais allons plus loin. Est-il normal que la position de l'Eglise dépende de celle du pape, donc conservatrice si le pape est conservateur, réformatrice si le pape avait des idées réformatrices ? Cela met en lumière le fonctionnement malsain du gouvernement de l'Eglise. Le pape est un monarque absolu qui dispose de tous les pouvoirs, de plus de pouvoirs que n'importe quel dictateur du pays le plus fasciste.

Où y a-t-il une trace même minime des résultats de la consultation qui a été faite pour préparer ce synode ? Pourquoi nommer des vice-présidents du synode dont on sait au départ qu'ils ont des idées conservatrices ? Le vice-président philippin était scandalisé par les réponses qui avaient été données au questionnaire et qui n'étaient pas conformes à la vision de l'Eglise ? Ce n'est guère plus brillant pour le cardinal André Vingt-Trois qui a parlé du péché que commettaient ceux qui utilisent des méthodes contraceptives. Il me semble que le pape François a une responsabilité dans la nomination de ces personnes.

L'Eglise joue gros dans les réponses qu'elle donne face aux drames que vivent les personnes à la base. Par son raidissement doctrinal, elle se coupe de plus en plus du monde, alors que l'intuition de Vatican II était justement de s'ouvrir au monde. Alors, ne versons pas des larmes de crocodiles quand de plus en plus de personnes la quittent.

Georges Heichelbech

FAMILLES

## **Comment participer à la seconde session du synode sur les familles ?**

A la demande du pape François, un nouveau document a été rédigé à destination de l'ensemble des catholiques. Il comprend 46 questions qui visent à approfondir le travail déjà accompli et à établir "l'instrument de travail" de la prochaine session synodale qui se déroulera du 4 au 25 octobre 2015.

Chaque conférence épiscopale nationale est invitée à discerner parmi ces questions celles qui correspondent le mieux à ses réalités locales. Le diocèse de Strasbourg a retenu les questions suivantes :

### **1- Témoigner de la joie du mariage et de la vie de famille (2, 11, 30, 33, 43)**

- Quelles sont les initiatives que les communautés pourraient prendre pour aider les familles chrétiennes à témoigner de la Bonne Nouvelle du mariage et du bonheur de la vie de famille ?

### **2- Eduquer les enfants et les jeunes (60, 61)**

- Comment soutenir les parents dans leur mission éducative ?  
- Comment progresser dans l'éducation affective et sexuelle des enfants et des jeunes ? Quelles initiatives seraient à prendre ?

### **3- Préparer au mariage (39)**

- Quels constats faisons-nous et quelles améliorations sont à envisager dans la préparation au mariage ?  
- Comment est-elle portée par les communautés chrétiennes ?  
- Quels programmes spécifiques seraient à élaborer et à promouvoir ? Sur quoi faudrait-il insister dans le contexte actuel ?

### **4- Soutenir les couples et les familles (40,47)**

- Quelles initiatives seraient à prendre pour les premières années suivant le mariage et pour les années ultérieures ?  
- Que faudrait-il mettre en place dans nos diocèses pour aider les couples et les familles en difficulté ? Une pastorale de l'écoute et de la médiation est-elle envisageable ? Sous quelle forme ?

### **5- Accueillir et accompagner les situations particulières (de 41 à 56)**

- Comment sont pris en compte les nombreux célibataires dans notre société ? Quelles initiatives seraient envisageables ?  
- Quel accompagnement spécifique pour les familles monoparentales ?  
- Quelle approche pastorale pour les personnes séparées, divorcées, remariées ou non ? Que pourrait-on leur proposer ?  
- Quel accueil et quel accompagnement pour les personnes homosexuelles et leurs familles ?  
- Quelles propositions pourrions-nous faire pour soutenir les couples et les familles éprouvés par la maladie, le deuil, le grand âge ?

N.B. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux numéros des paragraphes du rapport du Synode d'octobre 2014.  
FAMILLES \_\_\_\_\_ *VAGUES D'ESPÉRANCE* – Décembre 2014 - 31

### **Recommandations du diocèse de Strasbourg**

" Il n'est pas obligatoire de répondre à toutes les questions. **Chaque instance pastorale, chaque groupe, chaque personne** qui voudra apporter sa contribution peut ne retenir que la ou les questions sur lesquelles il souhaite dire quelque chose.

Afin de discerner les voies du renouvellement de l'Église et de la société en faveur de la famille, nous sommes invités à avoir les yeux fixés d'une part sur la réalité telle que nous l'observons, et d'autre part sur le Christ. Il s'agit de faire des propositions pastorales concrètes et pertinentes dans le contexte de notre société.

Ces contributions nourriront la réflexion des évêques de France lors de leur prochaine assemblée plénière qui se

tiendra à Lourdes du 24 au 27 mars 2015. Elles donneront lieu à la rédaction d'une synthèse nationale qui sera envoyée au secrétariat général du synode ".

**Concrètement, les réponses doivent parvenir**

**pour le 7 mars 2015**

**au Service Diocésain de la Pastorale des Familles :**

- directement en ligne à partir du site du diocèse de Strasbourg

- par e-mail à l'adresse suivante :

**[pastoraledesfamilles@diocese-alsace.fr](mailto:pastoraledesfamilles@diocese-alsace.fr)**

- par courrier à :

**Pastorale des familles, 27 rue des Juifs  
67081 Strasbourg cedex**

**Renseignements**

Service Diocésain de la Pastorale des Familles  
03 88 21 29 76 - [pastoraledesfamilles@diocese-alsace.fr](mailto:pastoraledesfamilles@diocese-alsace.fr)  
Site : [www.famille-alsace.net](http://www.famille-alsace.net)

---

*Il nous semble que la question 5 pose particulièrement le problèmes des personnes divorcées et des personnes mariées de même sexe. C'est pourquoi elle retient essentiellement notre attention. Dans le but d'approfondir notre réflexion, nous reproduisons ci-dessous le questionnaire plus détaillé élaboré par Rome.*

**La pastorale des personnes qui vivent en union civile ou en concubinage (nos 41-43)**

Le débat synodal a fait ressortir la diversité des situations, due à de multiples facteurs culturels et économiques, à des pratiques enracinées dans la tradition et aux difficultés pour les jeunes de s'engager dans des choix pour toute la vie.

32 – Décembre 2014 - *VAGUES D'ESPÉRANCE* \_\_\_\_\_ FAMILLES

32. Quels critères faut-il considérer en vue d'un discernement pastoral correct des diverses situations, à la lumière des enseignements de l'Église, pour qui les éléments constitutifs du mariage sont l'unité, l'indissolubilité et l'ouverture à la procréation ?

33. La communauté chrétienne est-elle en mesure d'être pastoralement impliquée dans ces situations ? Comment aide-t-elle à discerner les éléments positifs de ceux négatifs de la vie de personnes unies par des mariages civils, de façon à les orienter et à les soutenir au long du chemin de croissance et de conversion vers le sacrement du mariage ? Comment aider ceux qui vivent en concubinage à opter pour le mariage ?

34. En particulier, quelles réponses donner aux problématiques soulevées par l'enracinement des formes traditionnelles de mariages par étapes ou arrangé par les familles ?

**Prendre soin des familles blessées (séparés, divorcés non remariés , divorcés remariés, familles mono-parentales) (nos 44-54)**

Le débat synodal a mis en évidence la nécessité d'une pastorale soutenue par l'art de l'accompagnement, en donnant « à notre chemin le rythme salutaire de la proximité, avec un regard respectueux et plein de compassion mais qui en même temps guérit, libère et encourage à mûrir dans la vie chrétienne » (Evangeli Gaudium , 169).

35. La communauté chrétienne est-elle prête à prendre soin des familles blessées pour leur faire vivre l'expérience de la miséricorde du Père ? Comment s'engager pour éliminer les facteurs sociaux et économiques qui souvent les déterminent ? Qu'a-t-il été fait et que faut-il encore faire pour accroître cette action et la conscience missionnaire qui la soutient ?

36. Comment encourager la définition de lignes pastorales communes au niveau de l'Église particulière? Comment développer à cet égard le dialogue entre les diverses Églises particulières «cum Petro e sub Petro» ?

37. Comment rendre plus accessibles et souples, si possible gratuites, les procédures de reconnaissance des cas de nullité ? (n° 48).

38. La pastorale sacramentelle à l'égard des divorcés remariés a besoin d'un approfondissement ultérieur, en évaluant la pratique orthodoxe et en tenant compte de « la distinction entre situation objective de péché et circonstances atténuantes » (n° 52). Quelles sont les perspectives au sein desquelles se situer ? Quelles avancées sont possibles ? Quelles suggestions pour remédier à des formes d'empêchement non dues ou non nécessaires ?

39. Les normes en vigueur actuellement permettent-elles d'apporter des réponses valables aux défis posés par les mariages mixtes et par les mariages interconfessionnels ? Faut-il tenir compte d'autres éléments ?

**L'attention pastorale envers les personnes ayant une tendance homosexuelle (nos 55-56)**

L'attention pastorale envers les personnes ayant une tendance homosexuelle pose aujourd'hui de nouveaux défis, dus notamment à la manière avec laquelle leurs droits sont proposés au niveau social.

40. Comment la communauté chrétienne accorde-t-elle son attention pastorale aux familles dont certaines personnes en leur sein ont une tendance homosexuelle ? En évitant toute discrimination injuste, de quelle façon est-il possible de s'occuper des personnes dans ces situations à la lumière de l'Évangile ? Comment leur proposer les exigences de la volonté de Dieu sur leur situation ?

---

*Le but du questionnaire est de susciter des réponses personnelles aux problèmes évoqués. Cependant, il n'est pas inutile de connaître la synthèse romaine finale, rendue publique à l'issue de la première session du synode et de la comparer à la première version rédigée immédiatement à la fin des vifs débats qui ont opposé le courant réformateur au courant conservateur. Il est tout à fait souhaitable que nous commentions ces changements - ces retours en arrière. Par ailleurs, profitons de ce nouveau questionnaire pour signifier à nos évêques et aux pères synodaux notre appréciation sur la façon dont les*  
FAMILLES \_\_\_\_\_ *VAGUES D'ESPÉRANCE – Décembre 2014 - 33*

*baptisés ont été écoutés - ou ne l'ont pas été - et sur l'intégration de leur réflexion dans le rapport final de 2014.*

*N'oublions pas qu'à l'issue de la session de 2015, des propositions de réformes seront élaborées. Le pape aura ensuite la liberté d'en tenir compte ou non.*

*Dans l'Église catholique, la démocratie est encore balbutiante. Cela est compréhensible dans une institution qui l'a rarement connue en vingt siècles d'existence. Ne nous décourageons pas. C'est de notre*

*persévérance et de notre insistance que pourra se produire une évolution de l'institution pour une plus grande proximité avec l'Évangile de nos origines et une nouvelle crédibilité parmi les femmes et les hommes de notre temps.*

---

*Ci-dessous figurent les paragraphes du rapport final du synode de 2014 (n° 42 à 56) relatifs à la question 5 retenue par le diocèse de Strasbourg. Nous avons mis en évidence les paragraphes amendés par rapport au rapport intermédiaire du 13 octobre 2014. Il nous appartient particulièrement de commenter les modifications intervenues lors de la rédaction du rapport final et de porter un jugement sur la fermeture d'esprit qui y prévaut par rapport au léger espoir d'évolution constaté lors de la fin de la première session du synode.*

### **La pastorale des personnes qui sont mariés civilement ou vivent en concubinage (texte du rapport final)**

41. Tout en continuant à annoncer et à promouvoir le mariage chrétien, le Synode encourage aussi le discernement pastoral des situations de beaucoup de gens qui ne vivent plus dans cette situation. Il est important d'entrer en dialogue pastoral avec ces personnes afin de mettre en évidence les éléments de leur vie qui peuvent conduire à une plus grande ouverture à l'Évangile du mariage dans sa plénitude.

Les pasteurs doivent discerner les éléments qui peuvent favoriser l'évangélisation et la croissance humaine et spirituelle. Aujourd'hui, dotée d'une sensibilité nouvelle, la pastorale s'efforce de saisir les éléments positifs **présents dans les mariages civils** et, compte-tenu des différences, **dans les concubinages**. Tout en affirmant clairement le message chrétien, nous devons aussi indiquer, dans notre proposition ecclésiale, des éléments constructifs dans ces situations qui ne correspondent pas encore ou qui ne correspondent plus à cet idéal.

42. On a remarqué que, dans de nombreux pays, un « nombre croissant de couples vivent ensemble ad experimentum, sans aucun mariage ni canonique, ni civil ». Dans certains pays, ceci advient spécialement dans le mariage traditionnel, concerté entre les familles et souvent célébrées en diverses étapes. Dans d'autres pays, en revanche, le nombre de ceux qui, après avoir vécu longtemps ensemble, demandent la célébration du mariage à l'Église, connaît une augmentation constante. Le simple concubinage est souvent choisi à cause de la mentalité générale contraire aux institutions et aux engagements définitifs, mais aussi parce que les personnes attendent d'avoir une certaine sécurité économique (emploi et salaire fixe). Dans d'autres pays, enfin, les unions de fait sont très nombreuses, non seulement à cause du rejet des valeurs de la famille et du mariage, mais surtout parce que se marier est perçu comme un luxe, en raison des conditions sociales, de sorte que la misère matérielle pousse à vivre des unions de fait.

43. Toutes ces situations doivent être affrontées d'une manière constructive, en cherchant à les transformer en occasions de cheminement vers la plénitude du mariage et de la famille à la lumière de l'Évangile. Il s'agit de les accueillir et de les accompagner avec patience et délicatesse. À cette fin, le témoignage séduisant d'authentiques familles chrétiennes, comme sujets de l'évangélisation de la famille, est important.

### **Prendre soin des familles blessées (séparés, divorcés non remariés, divorcés remariés, familles monoparentales)**

44. Quand les époux connaissent des problèmes dans leurs relations, ils doivent pouvoir compter sur l'aide et sur  
34 – Décembre 2014 - *VAGUES D'ESPÉRANCE* \_\_\_\_\_ FAMILLES

l'accompagnement de l'Église. La pastorale de la charité et la miséricorde tend à faire en sorte que les personnes se retrouvent et que les relations soient restaurées. L'expérience montre qu'avec une aide appropriée et par l'action réconciliatrice de la grâce, bon nombre de crises conjugales sont surmontées d'une manière satisfaisante. Savoir pardonner et se sentir pardonné constitue une expérience fondamentale dans la vie familiale. Le pardon entre les époux permet de faire l'expérience d'un amour qui est pour toujours et ne passe jamais (cf. 1 Co 13, 8). Cependant, il apparaît parfois difficile, pour celui qui a reçu le pardon de Dieu d'avoir la force d'offrir un pardon authentique qui régénère la personne.

45. Au cours du Synode, la nécessité de choix pastoraux courageux a été clairement ressenti. Confirmant avec force la fidélité à l'Évangile de la famille et reconnaissant que la séparation et le divorce sont toujours des blessures qui provoquent des souffrances pour les époux qui les vivent comme pour les enfants, les Pères synodaux ont ressenti l'urgence **d'itinéraires pastoraux nouveaux**, qui partent de la situation effective des fragilités familiales, en sachant que souvent elles sont davantage "subies" dans la souffrance que choisies en pleine liberté. Il s'agit de situations différentes selon les facteurs personnels, culturels et socioéconomiques. Un regard différencié est nécessaire, comme le suggérait déjà saint Jean-Paul II.

46. Chaque famille doit tout d'abord être écoutée avec respect et avec amour, en nous faisant compagnons de route comme le Christ le fit avec les disciples sur le chemin d'Emmaüs. Pour ces situations, ces paroles du Pape François revêtent une valeur toute particulière : « L'Église devra initier ses membres – prêtres, personnes consacrées et laïcs – à cet "art de l'accompagnement", pour que tous apprennent toujours à ôter leurs sandales devant la terre sacrée de l'autre (cf. Ex 3, 5). Nous devons donner à notre chemin le rythme salutaire de la proximité, avec un regard respectueux et plein de compassion mais qui en même temps guérit, libère et encourage à mûrir dans la vie chrétienne » (Evangelii Gaudium, 169).

47. Un discernement particulier est indispensable pour accompagner, sur le plan pastoral, les personnes séparées, divorcées ou abandonnées. La souffrance de ceux qui ont subi injustement la séparation, le divorce ou l'abandon doit être accueillie et mise en valeur, de même que la souffrance de ceux qui ont été contraints de rompre la vie en commun à cause des mauvais traitements de leur conjoint. Le pardon pour l'injustice subie n'est pas facile, mais c'est un chemin que la grâce rend possible. D'où la nécessité d'une pastorale de la réconciliation et de la médiation, notamment à travers des centres d'écoute spécialisés qu'il faut organiser dans les diocèses. De même, il faut toujours souligner qu'il est indispensable de prendre en charge, d'une manière loyale et constructive, les conséquences de la séparation ou du divorce sur les enfants qui sont, dans tous les cas, les victimes innocentes de cette situation. Ils ne peuvent pas être un "objet" qu'on se dispute et il convient de chercher les formes les meilleures leur permettant de surmonter le traumatisme de la scission familiale et de grandir de la manière la plus sereine possible. En tout cas, l'Église devra toujours mettre en relief l'injustice qui dérive souvent d'une situation de divorce. Une attention spéciale doit être accordée à l'accompagnement des familles monoparentales, en particulier il faut aider les femmes qui doivent porter seules la responsabilité de la maison et de l'éducation des enfants.

48. Un grand nombre de Pères a souligné la nécessité de rendre plus accessibles et souples, et si possible entièrement gratuites, les procédures en vue de la reconnaissance des **cas de nullité**. Parmi les propositions, ont été indiqués : l'abolition de la nécessité de la double sentence conforme ; l'ouverture d'une voie administrative sous la responsabilité de l'évêque diocésain ; le recours à un procès simplifié en cas de nullité notoire. Certains Pères se disent toutefois contraires à ces propositions, car elles ne garantiraient pas un jugement fiable. Il faut réaffirmer que, dans tous ces cas, il s'agit de vérifier la vérité sur la validité du lien. Selon d'autres propositions, il faudrait aussi considérer la possibilité de mettre en relief, en fonction de la validité du sacrement du mariage, le rôle de la foi des deux personnes qui avaient demandé le mariage, en tenant compte du fait qu'entre baptisés tous les mariages valides sont sacrement.

49. Au sujet des procès matrimoniaux, l'allègement de la procédure, requis par beaucoup, en plus de la préparation d'un personnel suffisant - clercs et laïcs – s'y consacrant prioritairement, exige de souligner la responsabilité de l'évêque diocésain qui, dans son diocèse, pourrait charger des experts dûment préparés pour conseiller gratuitement les parties sur la validité de leur mariage. Cette fonction pourrait être exercée par un bureau ou par des personnes qualifiées (cf. Dignitas Connubii, art. 113, 1).

FAMILLES \_\_\_\_\_ *VAGUES D'ESPÉRANCE* – Décembre 2014 - 35

50. Les personnes divorcées mais non remariées, qui sont souvent des témoins de la fidélité conjugale, doivent être encouragées à trouver dans l'Eucharistie la nourriture qui les soutienne dans leur état. La communauté locale et les Pasteurs doivent accompagner ces personnes avec sollicitude, surtout quand il y a des enfants ou qu'elles se trouvent dans de graves conditions de pauvreté.

51. **Les situations des divorcés remariés exigent aussi un discernement attentif et d'être accompagnés avec beaucoup de respect, en évitant tout langage et toute attitude qui fassent peser sur eux un sentiment de discrimination ; il faut encourager leur participation à la vie de la communauté.** Prendre soin d'eux ne signifie

pas pour la communauté chrétienne un affaiblissement de sa foi et de son témoignage sur l'indissolubilité du mariage, c'est plutôt précisément en cela que s'exprime sa charité.

---

52. La réflexion a porté sur la **possibilité pour les divorcés remariés d'accéder aux sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie**. Plusieurs Pères synodaux ont insisté pour maintenir la discipline actuelle, en vertu du rapport constitutif entre la participation à l'Eucharistie et la communion avec l'Église et son enseignement sur le mariage indissoluble. D'autres se sont exprimés en faveur d'un accueil non généralisé au banquet eucharistique, dans certaines situations particulières et à conditions bien précises, surtout quand il s'agit de cas irréversibles et liés à des obligations morales envers les enfants qui viendraient à subir des souffrances injustes. **L'accès éventuel aux sacrements devrait être précédé d'un cheminement pénitentiel sous la responsabilité de l'évêque diocésain**. La question doit encore être approfondie, en ayant bien présente la distinction entre la situation objective de péché et les circonstances atténuantes, étant donné que « L'imputabilité et la responsabilité d'une action peuvent être diminuées voire supprimées » par divers « facteurs psychiques ou sociaux » (Catéchisme de l'Église Catholique, 1735).

Texte du rapport du 13 octobre 2014 (n° 47 devenu n° 52 dans le rapport final)

**47. Quant à la possibilité d'accéder aux sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie, certains ont argumenté en faveur de la discipline actuelle en vertu de son fondement théologique, d'autres se sont exprimés en faveur d'une plus grande ouverture à des conditions bien précises, quand il s'agit de situations qui ne peuvent pas être dissoutes sans entraîner de nouvelles injustices et souffrances. Pour certains, il faudrait que l'éventuel accès aux sacrements soit précédé d'un chemin pénitentiel – sous la responsabilité de l'évêque diocésain –, et avec un engagement évident en faveur des enfants. Il s'agirait d'une situation non généralisée, fruit d'un discernement réalisé au cas par cas, suivant une règle de gradualité, qui tienne compte de la distinction entre état de péché, état de grâce et circonstances atténuantes.**

---

53. Certains Pères ont soutenu que les personnes divorcées et remariées ou vivant en concubinage peuvent recourir de manière fructueuse à la communion spirituelle. D'autres Pères se sont demandés pourquoi, alors, **elles ne pouvaient accéder à la communion sacramentelle**. Un approfondissement de cette thématique est donc requis afin de permettre de faire ressortir la spécificité de ces deux formes et leur lien avec la théologie du mariage.

Texte du rapport du 13 octobre 2014 (n° 48 devenu n° 53 dans le rapport final)

**48. Suggérer de se limiter uniquement à la “communion spirituelle” pour un nombre non négligeable de Pères synodaux pose des questions: si la communion spirituelle est possible, pourquoi ne pas pouvoir accéder à celle sacramentelle? Un approfondissement théologique a été donc sollicité à partir des liens entre sacrement du mariage et Eucharistie par rapport à l'Église-sacrement. Il faut également approfondir la dimension morale de cette problématique, en écoutant et en éclairant la conscience des époux.**

---

54. Les problématiques relatives aux mariages mixtes sont souvent revenues dans les interventions des Pères synodaux. La diversité de la discipline relative au mariage dans les Églises orthodoxes pose, dans certains contextes, des problèmes sur lesquels il est nécessaire de réfléchir au niveau œcuménique. De même, pour les mariages interreligieux, la contribution du dialogue avec les religions sera importante.

36 – Décembre 2014 - *VAGUES D'ESPÉRANCE* \_\_\_\_\_ FAMILLES

### **L'attention pastorale envers les personnes ayant une orientation homosexuelle**

---

55. Dans certaines familles, des personnes ont une orientation homosexuelle. À cet égard, nous nous sommes interrogés sur l'attention pastorale à adopter face à ces situations, en nous référant à l'enseignement de l'Église : **«Il n'y a aucun fondement pour assimiler ou établir des analogies, même lointaines, entre les unions homosexuelles et le dessein de Dieu sur le mariage et la famille».**

Néanmoins, **les hommes et les femmes ayant des tendances homosexuelles doivent être accueillis avec respect et délicatesse.** « À leur égard, on évitera toute marque de discrimination injuste » (Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles, 4).

Texte du rapport du 13 octobre 2014 (n° 50 devenu n° 55 dans le rapport final)

**50. Les personnes homosexuelles ont des dons et des qualités à offrir à la communauté chrétienne: sommes-nous en mesure d'accueillir ces personnes en leur garantissant un espace de fraternité dans nos communautés? Souvent elles souhaitent rencontrer une Église qui soit une maison accueillante. Nos communautés peuvent-elles l'être en acceptant et en évaluant leur orientation sexuelle, sans compromettre la doctrine catholique sur la famille et le mariage?**

56. Il est totalement inacceptable que les Pasteurs de l'Église subissent des pressions en ce domaine et que les organismes internationaux subordonnent leurs aides financières aux pays pauvres à l'introduction de lois qui instituent le " mariage " entre des personnes du même sexe. La transmission de la vie et le défi de la dénatalité.

J.P.B.



(Source : La Croix)

Le numéro 93 (mars 2014) de Vagues d'Espérance était consacré au questionnaire préparatoire du synode sur la famille. Nous vous recommandons à nouveau sa lecture.

Le numéro 67 de la revue Parvis, qui paraîtra début mars 2015, contiendra un dossier intitulé : Familles en tous genres

# Pourquoi le mariage catholique rebute-t-il nos contemporains ?

C'est un fait : le mariage catholique romain n'est que peu demandé par les jeunes et les moins jeunes. Malgré une cérémonie religieuse avec robe blanche, fleurs, marche nuptiale et Ave Maria. Vraisemblablement certains jeunes couples se marient encore à l'église par tradition familiale et religieuse. Une petite minorité considère que le sacrement du mariage est un bon début pour une vie commune dans laquelle la prière et la lecture de la Bible auront leur place. Si des jeunes filles pensent que l'indissolubilité du mariage catholique protégera leur couple du divorce, ils devront peut-être déchanter. En effet, le mariage sacramentel n'évite pas plus la rupture définitive qu'un mariage civil.

## Comment l'Église catholique pré-synodale définit-elle la famille traditionnelle ?

- Il s'agit d'un couple formé par un homme et une femme qui se donnent le sacrement du mariage selon la tradition catholique.
- L'absence de cohabitation et de relations sexuelles avant le mariage est demandée.
- Aucun divorce ne peut mettre fin à un mariage. Celui-ci peut être considéré comme n'ayant jamais existé et en conséquence annulé.
- Le couple marié religieusement doit suivre l'enseignement du magistère en matière de contraception.

## Comment les jeunes d'aujourd'hui envisagent-ils leur vie affective et sexuelle ?

Le mariage n'est plus la seule manière de vivre en couple dans la société.

Outre le mariage religieux, existent le mariage civil (hétérosexuel et homosexuel), le pacs, le concubinage, la vie en couple avec résidence séparée...

## De moins en moins de catholiques en France

En France, il est difficile d'énoncer une définition d'une personne catholique. Si, on se fit à certains sondages, environ 60 % de nos concitoyens se diraient catholiques (par la foi, la pratique, l'acceptation de l'enseignement magistériel, par tradition...) alors que l'assistance à une messe dominicale une fois par mois ne concernerait que 5% des baptisés. On peut néanmoins estimer, que lentement mais sûrement, le nombre de catholiques diminue. Pour preuve la diminution des baptêmes d'enfants, l'assistance au catéchisme...et la diminution des mariages à l'église. Par ailleurs les mariages "mixtes" sont en progression. Certains sont célébrés dans une église protestante, d'autres selon la tradition musulmane.

38 – Décembre 2014 - *VAGUES D'ESPÉRANCE* \_\_\_\_\_ FAMILLES

## Primauté de la cohabitation

Deux jeunes qui estiment avoir des désirs communs et éprouvent le besoin d'un partage plus approfondi, décident généralement de cohabiter. Cette vie commune durera tant que leurs désirs et besoins existent. C'est fréquent dans le monde étudiant et chez les jeunes professionnels. Pour les propriétaires de logements il est désormais habituel de

faire signer deux baux pour un couple de locataire concubins. Ces couples sont indifféremment hétérosexuels ou homosexuels.

L'Eglise catholique veut ostensiblement ignorer cette cohabitation alors que la quasi totalité des couples qui souhaitent un mariage catholique vivent déjà ensemble. Certains jeunes prêtres ont de curieuses manières de réagir en face de "fiancés-concubins". Tel ce vicaire alsacien qui a demandé à un jeune couple de ne plus avoir de relations sexuelles jusqu'à leur mariage religieux. S'il considérait le plaisir sexuel comme un péché, on comprend pourquoi il a choisi le métier de prêtre et le célibat qui lui est associé, ce dernier lui semblant particulièrement propice pour dissimuler ses convictions. Cette histoire a fait le tour d'une petite ville alsacienne et même des environs. Si elle a fait sourire certains, elle a aussi rappelé que l'Eglise catholique n'était pas vraiment pas "experte en humanité..."

Autre fait vécu concernant cette fois-ci le baptême. Une jeune femme militaire, vivant avec son compagnon, demande le baptême à un aumônier militaire du diocèse de Toulon. Celui-ci considérant qu'elle vivait dans le péché, refusa de la considérer comme catéchumène tant qu'elle n'aurait pas rompu avec son ami. Les frustrations personnelles de certains catholiques ne renforcent pas la crédibilité de l'Eglise et, ce qui est beaucoup plus grave, nuisent à la connaissance de l'Évangile.

### **Refus de l'enseignement de l'Eglise catholique sur la régulation des naissances**

La maternité responsable est largement admise chez les jeunes françaises et français, à savoir que chaque femme décide du nombre d'enfants qu'elle veut avoir et à quel moment de sa vie. Elle choisit en conséquence le type de contraception, en accord avec son gynécologue (et non avec son confesseur). Encore récemment, l'Eglise catholique, par la voix du pape, parlait de "paternité responsable". Ce qui veut dire que l'homme décide si la femme doit être enceinte ou non. L'éternel *coïtus interruptus* d'une époque où n'existait pas la contraception scientifique.

Est-il nécessaire de rappeler que la procréation médicalement assistée et la gestation pour autrui, tant décriées par les catholiques traditionnalistes, sont largement approuvées par l'opinion publique.

### **Divorce et remariage**

Avec la généralisations du travail rémunéré féminin, le mariage à vie est moins considéré comme une nécessité. Un couple marié sur deux divorce. Comme les autres personnes, les catholiques divorcés se remarient ; certains jeunes prêtres veulent alors leur refuser la communion. Alors que chez les protestants, nombreux en Alsace, et chez les orthodoxes un nouveau mariage est possible.

### **Les exclus du mariage**

Les jeunes, catholiques et autres, ne comprennent pas pourquoi sont exclus du mariage religieux, les divorcés remariés, les prêtres et les homosexuels. Ils estiment que l'amour, vécu à la travers la tendresse, le plaisir et le partage sont les (seules) conditions à remplir pour se marier. Ils considèrent le célibat des prêtres très néfastes non seulement pour les personnes concernées mais aussi pour ceux qui les fréquentent.

Lorsque j'enseignais encore, lors d'une discussion avec des élèves (jeunes filles), à l'époque où la presse évoquait des cas de pédophilie dans le clergé catholique, une élève musulmane me disait que le célibat imposé, aux prêtres était contre nature, une élève protestante ajoutait que la présence d'une épouse auprès d'un pasteur le rendait plus humain et plus ouvert à autrui tandis qu'une élève catholique me confiait qu'elle ne mettra pas ses enfants au catéchisme si c'est un prêtre qui le fait.

FAMILLES \_\_\_\_\_ *VAGUES D'ESPÉRANCE* – Décembre 2014 - 39

### **Des manifestations néfastes**

Les manifestations des traditionnalistes, notamment en 2013, contre la mariage pour tous, ont donné une image catastrophique des catholiques. Même si une petite minorité de baptisés est descendue dans la rue, ceux-ci ont donné l'impression que tous les catholiques pensaient comme eux. Pour le plus grand malheur de l'image de l'Église catholique et du message d'amour et de respect qu'elle doit (aussi) contribuer à transmettre. D'autres citoyens de la

République estiment qu'aucune confession religieuse n'a à imposer ses conceptions de la sexualité et du couple à l'ensemble de la société.

oo

Ailleurs, le mariage catholique n'a pas meilleure presse. En Afrique, il est toujours concurrencé par la polygamie. En Amérique latine la monoparentalité est très présente, les enfants étant souvent à la charge de la mère.

Dans les différents rapports consécutifs à la première session du synode, les pères synodaux indiquent qu'ils ont été informés des problèmes que rencontre la réception du mariage catholique chez les baptisés. Mais jamais ils n'analysent les causes du refus de ce mariage sacramentel. Au contraire, ils affirment que le mariage tel qu'il est présenté par la hiérarchie est parfait mais les fidèles l'ignorent. Il appartient donc aux prêtres d'enseigner la masse des baptisés...

Cette démarche révèle une hypocrisie foncière et un total mépris des baptisés qui se sont exprimés à la demande du pape François. Les opposants à toute analyse et par voie de conséquence à toute réforme du sacrement du mariage ne respectent décidément personne. A moins d'un miracle, la seconde session du synode s'annonce, dès à présent, comme un échec pour l'Eglise catholique telle qu'elle existe aujourd'hui.

Que répondre à toutes ces personnes qui ont sincèrement et honnêtement réagi à l'appel du pape pour parler, à partir de leur expérience personnel, du vécu amoureux dans les familles de tous genres qui donne aussi, au moins à certains, une ouverture sur le Dieu d'Amour révélé par Jésus ?

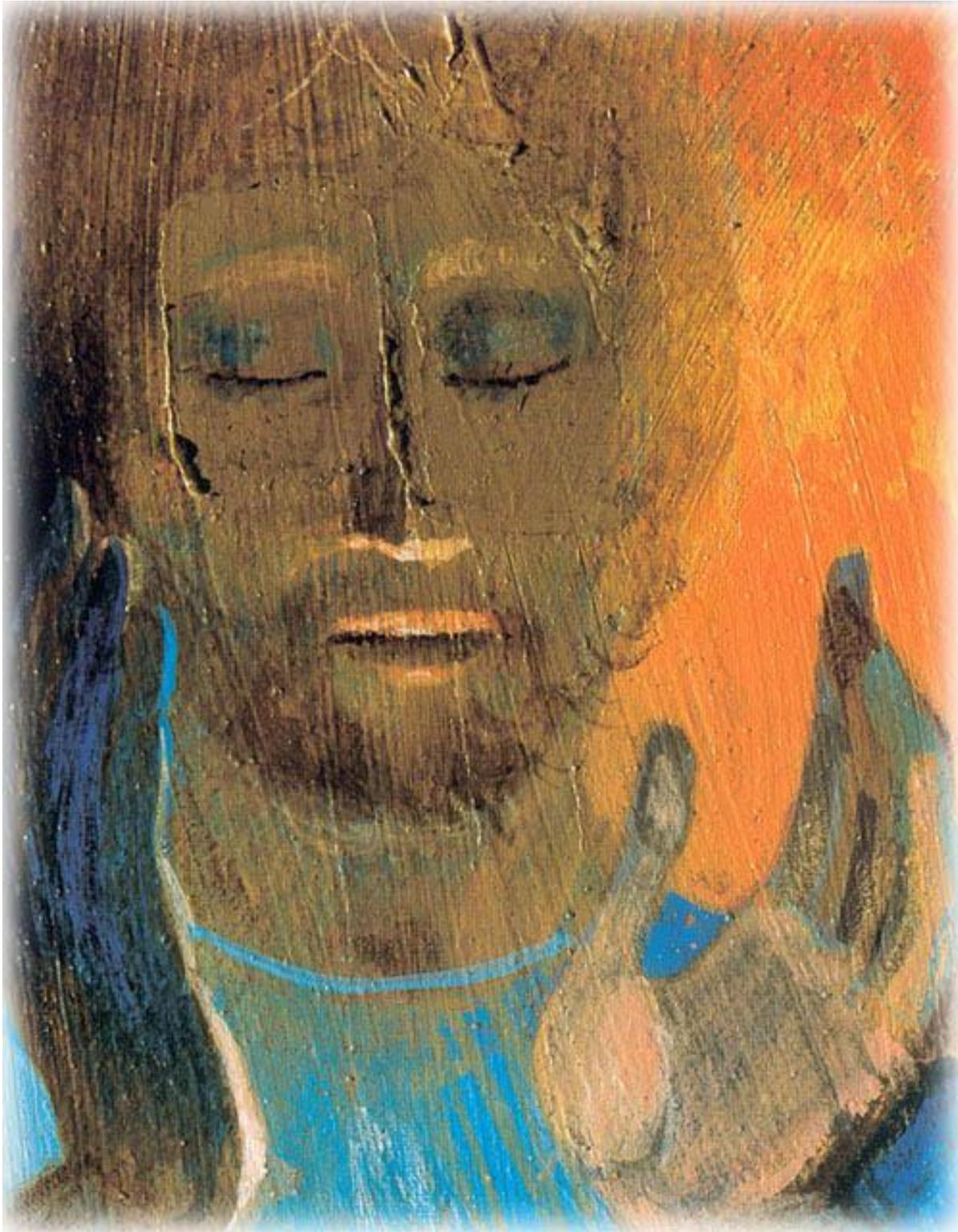
Comme en France il y a un après 11 janvier, y aura-t-il un après synode sur les familles qui entérinera définitivement la rupture entre la hiérarchie et le peuple de l'Eglise qui se détournera de ces morts qui se contentent d'enterrer d'autres morts dans la curie romaine ?

L'évêque de Rome semble obligé de tenir un double discours. Comme tenant du pouvoir exécutif, il ne peut que rappeler la doctrine catholique actuelle sur le sacrement du mariage. Mais en privé, lors de voyages, il se dévoile comme un baptisé parmi d'autres baptisés. Il devient humain. Un peu comme nous essayons de l'être dans nos communautés chrétiennes de base. Pour changer de discours officiel, il a besoin qu'une assemblée législative (synode ou concile plus difficile à convoquer) apporte des modifications au dogme et les transcrive dans le droit canonique. Le synode de 2015 a-t-il (déjà) assez de foi pour accomplir cette tâche ou devons-nous en attendre un autre ?

Jean-Paul Blatz



Après le 11 janvier...  
(Source : Pénélope Bagieu - France Inter)



Comme il parlait encore aux foules, voici que sa mère et ses frères se tenaient dehors, cherchant à lui parler. À celui qui l'en informait Jésus répondit : " Qui est ma mère et qui sont mes frères ? " Et tendant sa main vers ses disciples, il dit : " Voici ma mère et mes frères. Car quiconque fait la volonté de mon Père qui est aux cieux, celui-là m'est un frère et une sœur et une mère. "

Mt 12, 46-50

SYNODE \_\_\_\_\_ *VAGUES D'ESPÉRANCE* – Décembre 2014 - Supplément 1

## Où est l'essentiel ?

Il faut répondre au questionnaire proposé par notre diocèse dans le cadre du synode sur la famille. Il faut faire entendre nos voix.

Mais en préalable on peut tout de même s'étonner du choix et de la répartition des cinq questions posées. Regardons de près les chiffres entre parenthèses, qui renvoient aux paragraphes du rapport du synode d'octobre 2014. Que constatons-nous ?

Les quatre premières questions renvoient au total à dix paragraphes, la question trois ne se référant en particulier qu'à un seul item de dix lignes, alors que la seule dernière question renvoie à quinze paragraphes, soit trois pages. Et précisément, sur quoi porte cette dernière question ? Sur les « situations particulières », toutes mises dans le même sac, même si elles sont ensuite détaillées.

Or qu'est-ce qui nous interpelle, de quoi discutons-nous, entre chrétiens ou avec nos amis d'autres confessions ou convictions ? Sûrement pas l'urgence de « témoigner de la joie du mariage et de la vie de famille », pas plus que des aménagements à apporter à la préparation au sacrement du mariage. Nous avons le souci des « situations particulières » évoquées dans la question 5 : l'accueil des divorcés, remariés en particulier, la reconnaissance des couples homosexuels et de leurs familles. Les médias d'ailleurs ne s'y trompent pas : ils savent, comme nous, que c'est sur ces points cruciaux que se jouera la crédibilité d'un discours et d'une pratique d'Eglise ouverts au monde d'aujourd'hui.

Le message de l'Evangile ne nous pousse pas à réfléchir à l'aménagement de nos pratiques pastorales, ce qui est peu ou prou le sujet des quatre premières questions, mais à accueillir les réalités d'aujourd'hui pour revoir entièrement le sens de nos paroles et de nos actes collectifs en Eglise.

La coordination des groupes Jonas d'Alsace

---

### Communiqué de la Fédération des Réseaux du Parvis

## Le synode sur la famille

A la suite de la première session du synode sur la famille, nombreux sont les chrétiens et chrétiennes qui espèrent. La parole a circulé, au synode même et dans les communautés locales ; les questions essentielles ont été posées ; un ton nouveau a été entendu. Mais le document final de cette première session reste dans le cadre d'une théologie et d'une anthropologie encore bien trop éloignées des réalités du monde d'aujourd'hui.

Pour vivre et annoncer l'Evangile au 21<sup>ème</sup> siècle, peut-on ne pas tenir compte de faits reconnus de tous ainsi que de l'universalité des droits de l'Homme ?

- La famille est une notion plurielle et relative, dont une forme a été privilégiée dans la sphère occidentale depuis quelques siècles, mais dont les configurations varient selon les époques et les régions du monde.
- L'égalité entre les femmes et les hommes, certes loin d'être acquise partout, est un principe que seules les religions (et certains pays à constitution religieuse) refusent de mettre en œuvre. Elle est pourtant un objectif fondamental pour plus de justice et de paix dans notre monde.
- L'homosexualité est reconnue comme un fait, minoritaire certes, mais qui ne résulte ni d'une maladie ni d'un choix pervers. L'amour entre deux hommes ou deux femmes peut être aussi beau, sincère et fécond que celui d'un homme et d'une femme. Le nombre de pays qui reconnaissent ces couples dans leurs lois civiles ne cesse d'augmenter.
- La nécessaire attention à l'avenir de notre planète implique non une multiplication mais une régulation des naissances, donc la mise en œuvre de moyens contraceptifs efficaces donnant aux familles la responsabilité et la maîtrise de leur destin.
- Les modes de vie actuels, liés notamment à l'important allongement de l'espérance de vie, remettent en cause la possibilité pour certains de vivre ensemble dans la durée, mais sont également porteurs de valeurs qu'il faut reconnaître : souci d'authenticité et de vérité dans la relation de couple, capacité d'accueil de nouveaux membres pour recomposer une famille, par exemple.

Nous sommes convaincus que l'Evangile implique, non de condamner des personnes dont le parcours n'est pas « conforme », mais de reconnaître et de célébrer tout ce qui, chez les femmes et les hommes d'aujourd'hui, est recherche et construction d'un monde d'amour et de tendresse.

Nous appelons tous les chrétiens catholiques, quelle que soit leur proximité ou leur distance actuelles avec les structures ecclésiales, à s'exprimer librement et sereinement sur ce sujet. Nous les invitons à s'associer aux actions de nos associations et groupes locaux, ainsi qu'à la préparation de l'évènement « Concile 50 ». Ce rassemblement prévu à Rome en novembre 2015 donnera la parole aux catholiques qui agissent partout dans le monde pour que l'Évangile soit annoncé et vécu au plus près de la réalité et du vécu des femmes et des hommes du 21<sup>ème</sup> siècle.

« *La Vie va de l'avant dans l'humble cœur palpitant des hommes et des femmes d'aujourd'hui, croyants ou non. Et l'Esprit et l'Amour habitent dans les couples que les évêques nomment « irréguliers », au sein des différents types de famille avec leurs joies et leurs angoisses, dans les personnes qui ont vu s'écrouler leur amour et refont leur vie avec un autre partenaire. Ceux-là n'ont pas été ni ne seront appelés au synode, mais la Vie les guide.* » José Arregi.

Marie-Anne Jehl, présidente de la Fédération des Réseaux du Parvis  
Novembre 2014

---

## Il faut maintenant poursuivre le Synode dans l'église universelle

La clôture du Synode extraordinaire a inauguré un processus depuis longtemps attendu de dialogue large et ouvert pour l'Église tout entière. Il ne peut être interrompu.

Le *Mouvement International Nous Sommes Église* (IMWAC) soutiendra tous les efforts faits dans cette direction à travers toute l'Église jusqu'à la reprise du débat au Synode d'octobre 2015. Contrairement au présent synode, celui de 2015 devra envisager la pleine application des sciences théologiques et la participation active du peuple des fidèles. C'est alors seulement que seront trouvées des réponses fondées et réalistes aux questions urgentes.

Il est grand temps que les fondements de l'enseignement de l'Église sur la sexualité soient mis en harmonie avec la science moderne. Cela conduira nécessairement à renoncer à des doctrines erronées ou anachroniques et à des avancées de cet enseignement.

Les thèmes importants seront :

- Un retour à la primauté de la conscience individuelle (Cardinal John Henry Newman).
- Une approche renouvelée et globale de la sexualité qui conduise à envisager de façon raisonnable les questions de l'homosexualité et des couples homosexuels.
- Une interprétation stimulante des textes appropriés de la Bible et du message de Jésus.
- En réponse au Concile de Trente, une compréhension élaborée du mariage comme sacrement.

Le *Mouvement International Nous Sommes Église* compte que la discussion à venir entre les évêques du monde entier en 2015 conduira à

- Un geste de bienvenue aux couples divorcés et remariés, prenant exemple sur les églises orthodoxes et comme les évêques du Rhin Supérieur l'ont fait en 1993.
- Une position ferme de la part de l'église catholique romaine contre la criminalisation des homosexuels qui sont persécutés dans de nombreux pays, et vont jusqu'à encourir la peine de mort.
- Une conception du mariage et des diverses formes de la famille en tant que communauté de vie qui engage la responsabilité dans l'amour et la solidarité.
- Un soutien particulier aux familles qui doivent vivre des situations de grande précarité pour des raisons sociales ou politiques.

Après des années d'absence de dialogue dans l'église locale, le Pape François a pris l'initiative remarquable de demander à tous les membres de l'Église de répondre au questionnaire pré-synodal. L'*Instrumentum Laboris* a ouvert une perspective globale que l'on ne peut plus ignorer.

La béatification du Pape Paul VI ayant lieu le dernier jour du Synode reconnaît son œuvre lorsqu'il ouvrit l'Église au monde et poursuivit le travail du Concile Vatican II convoqué par son prédécesseur. Cependant, il a aussi déterminé l'enseignement de l'Église sur le mariage et les questions sexuelles, utilisant de façon biaisée la politique de l'Église tout en ignorant le vote largement majoritaire de la Commission sur le contrôle des naissances réunie par lui. L'encyclique *Humanae Vitae* a, en 1968, provoqué une grande perte de crédibilité de l'Église en tant qu'institution et pour son enseignement sur la sexualité humaine. Cela ne doit pas se poursuivre après le Synode.

Rome, 17 octobre 2014

# Concile 50 : un avenir pour le peuple de Dieu

## ***Une Eglise inspirée par l'Évangile pour le monde***

Site web : <http://www.council50.org>

Contact : François Becker 52 rue de Verneuil 75007 Paris

email : [francois.becker@council50.org](mailto:francois.becker@council50.org)

## **Lettre n°2**

Novembre 2014

### **Après 50 ans, rallumez avec nous la flamme de Vatican II pour éclairer notre monde en mutation par la Bonne Nouvelle de Jésus**

#### **1. Concile 50, un projet qui avance**

Le synode sur la famille montre, une fois de plus, les difficultés de notre Eglise, malgré l'énergie et la volonté de notre pape François, pour évoluer depuis un regard et un comportement dogmatiques vers une approche pastorale et évangélique en vue d'éclairer notre 21<sup>ème</sup> siècle par la « Bonne Nouvelle » de Jésus.

La flamme de Vatican II a besoin d'être rallumée afin de changer en émerveillement le désenchantement d'un nombre de plus en plus grand de personnes qui ainsi se détournent de notre Eglise et, pire, de la « Bonne Nouvelle » de Jésus.

C'est pourquoi, en accord avec les appels du pape François dans son exhortation « *Evangelii Gaudium* », plusieurs associations nationales et internationales pour la réforme de l'Eglise catholique ont lancé le projet Concile 50. Elles développent aussi des contacts avec le Vatican afin de s'assurer que Concile 50 apporte des réponses constructives aux appels de notre pape François et fait écho à son allocution du 28 octobre à la rencontre mondiale des mouvements populaires.

#### **Concile 50 est un processus vers l'avenir pour :**

- Contribuer à réformer notre Eglise pour l'avenir afin que son comportement soit évangélique et qu'elle éclaire avec la Bonne Nouvelle de Jésus notre monde du 21<sup>ème</sup> siècle ;
- Le faire avec toute l'Eglise, y compris ceux qui ne pensent pas comme nous ;
- Faire connaître, mondialement et dans notre Eglise, des expériences, réflexions et actions inspirées par l'Évangile, d'ores et déjà réalisées dans l'esprit de Vatican II dans les Eglises locales, paroisses, groupes, associations et communautés ;

Supplément 4 – Décembre 2014 - *VAGUES D'ESPÉRANCE* \_\_\_\_\_ CONCILE 50

- Rassembler les personnes concernées par la réforme et le renouveau de l'Eglise qui, dans ces associations, groupes, communautés et paroisses, travaillent localement pour garder les églises vivantes et les communautés dans l'esprit de l'Evangile ;
- Partager énergie et motivations, échanger idées, inspirations et préoccupations pour la création d'un futur, pour les Eglises catholiques locales, paroisses et communautés, inspiré par la lumière de Vatican II et engagé plus efficacement pour réorienter notre monde vers le bien être matériel et spirituel de tous ses habitants, dans la justice sociale, la solidarité et la paix ;
- Etablir des contacts permanents et développer un réseau pour s'aider les uns les autres dans les années à venir ;
- Ebaucher, dans l'esprit du Concile Vatican II, une charte présentant notre vision et nos suggestions pour un renouveau, inspiré par l'Evangile, de l'Eglise catholique et de ses actions dans le monde

## 2. Comment procéder ? Que faire maintenant ?

Chaque groupe, communauté, association, paroisse voulant faire face à ces défis est invité à envoyer dès maintenant par email ou par courrier postal ce qu'ils sont prêts à partager maintenant : documents, réflexions, questions, expériences pratiques ou actions, etc... et les remettre pour publication sur le site de Council 50 au webmestre Valerie Stroud : [valeriejstroud@btinternet.com](mailto:valeriejstroud@btinternet.com)

Ils sont aussi invités, en fonction de leurs intérêts et démarches, à :

- Organiser ou planifier dès maintenant évènements, débats et/ou réseaux pour réflexions et propositions de thèmes d'intérêt pour le renouveau de notre Eglise et ses actions dans notre monde (y compris les thèmes du synode)
- Engager, si possible et s'ils sont intéressés, une réflexion sur :
  - o le passé : quelles sont les cinq décisions pastorales majeures de notre Eglise depuis 1965, date de la fin du Concile, que vous considérez comme des erreurs ?
  - o le présent : quelles sont les cinq réformes pastorales majeures qui auraient pu être envisagées à l'échelle du monde depuis 1965 après la fin du Concile Vatican II ?
  - o le futur : quels sont les avancées positives majeures pour le Peuple de Dieu qui découleraient de ces cinq réformes ?
- Préparer rapports, vidéos, documents, etc... sur des expériences, célébrations, liturgies et pratiques aussi bien que sur des réflexions, propositions, demandes et déclarations
- Les remettre au webmestre pour publication sur le site de Concile 50
- Préparer une affiche et une contribution à la charte pour la rencontre du 20-22 novembre 2015 à Rome
- Susciter un délégué à la rencontre des 20-22 novembre 2015 à Rome.

## 3. Le rassemblement à Rome 20-22 novembre 2015

### Objectifs

Cet événement vise à être une voix forte permettant d'entendre ce qui se fait à travers le monde et ce qui est

envisagé pour réformer notre Eglise suivant l'Évangile dans l'esprit de Vatican II. Ce sera un lieu, ouvert sur le monde via internet, pour échanger sur des actions à mener et sur d'autres événements clefs comme le synode.

Cet événement sera une occasion de :

- Rencontrer des personnes travaillant dans leurs communautés, paroisses et autres pour le renouveau dans l'esprit de Vatican II, entendre leurs histoires, se connaître mieux les uns les autres, rendre les participants attentifs à ce qui est fait dans les différentes parties du monde pour la réforme de l'Eglise ;
- Développer les réseaux, écouter les représentants d'autres religions ;
- Répondre à des interviews, participer à des ateliers pour échanger des idées sur la façon dont les communautés catholiques peuvent avancer malgré les défis actuels, et pour échanger des expériences avec divers groupes à travers le monde ;
- Etablir la « charte Council 50 » à publier après la rencontre de novembre 2015 ;
- Créer un événement ;
- Célébrer et prier ensemble pour notre Eglise, toute l'humanité et pour le monde.

**Agenda provisoire** (toute suggestion est bienvenue)

### ***Vendredi 20 novembre 2015***

#### **17 heures 30** Accueil

- affichage des contributions des différents groupes, ébauche de la charte, discussions ouvertes, commentaires ;
- dîner et soirée

### ***Samedi 21 novembre 2015***

**9 heures** : lecture libre des différents documents affichés, rencontre des participants etc...

**10 heures** : session plénière

- prière d'ouverture ou rituel symbolique ou les deux (*suggestions bienvenues*)
- *deux intervenants*, un homme et une femme, l'un(e) du sud, l'autre du nord rendent compte du travail fait dans les différents pays groupes et associations
- *après le premier et le second intervenant* commentaires des participants, entretiens rapides avec quelques personnes que nous désirons entendre. Musique ou chœurs (à préparer par un ou plusieurs pays)

**12 heures** : temps libre jusqu'au déjeuner : lecture des documents affichés ...

**13 heures** : déjeuner ensemble sur place

**14 heures** : temps libre : lecture des documents affichés, discussions ...

**15 heures** : Session plénière de lancement des tables rondes, ateliers, échanges

**15 heures 10 à 17 heures 30** :

- tables rondes et ateliers soit en réunion plénière ou en groupes de thèmes, environ une heure avec une interruption de 15 minutes (propositions de thèmes sont bienvenues)
- place dédiée à un intervenant pour présenter et discuter des questions particulières
- finalisation de la charte

**17 heures 30** : séance plénière de fin d'après-midi

- discussion et finalisation de la charte de Council 50
  - fin de la session : prière à notre père/mère chacun dans sa propre langue
- Dîner sur place ou ailleurs (dépendant de l'événement à mettre en place)

Soirée du samedi : événement / spectacle / fête

Supplément 6 – Décembre 2014 - *VAGUES D'ESPÉRANCE* \_\_\_\_\_ CONCILE 50

***Dimanche 22 novembre 2015***

**10 heures** : célébration/liturgie ouverte au public (*préparée en coopération avec des groupes volontaires, communautés ou associations*)

Pacte des catacombes – compréhension ;

Événement public dans la ville.

**N'hésitez pas à nous communiquer commentaires, remarques, information**

#### **4. Contribution financière**

Afin de soutenir l'organisation du projet (location de chambres, organisation, secrétariat etc...) et de contribuer aux frais de voyage de délégués vivant loin de Rome, les dons sont bienvenus.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de EN/RE - Council 50 et envoyés à : Raymond Godefroy, 95, avenue du Maine 75014 Paris

**Le 15 novembre 2014, vos frères et sœurs dans le Christ**

### **Comment participer à Council 50 sans se rendre à Rome ?**

En réservant dès à présent le dernier week-end avant la Toussaint 2015 pour participer à un événement national à l'initiative de la Fédération des Réseaux du Parvis

**qui se déroulera au Centre culturel Saint-Thomas  
à Strasbourg-Robertsau**

Ce rassemblement comprendra l'assemblée générale annuelle de la fédération (soirée du 23 octobre et matin du 25 octobre 2015) et le

**24 octobre 2014**

**une rencontre exceptionnelle de contribution à**

**COUNCIL 50**

**Quelle espérance voulons nous proposer au monde, pour les cinquante années à venir et particulièrement à nos concitoyens français après le 11 janvier 2015 ?**

Avec des forums, des invités, des expositions sur les réalisations préparatoires à la rencontre romaine, une célébration...

**La journée du 24 octobre 2015 est ouverte à tous.  
Le programme détaillé vous parviendra ultérieurement.**